



Bulletin d'informations municipales

# Sturzelbronn

N°23

- ▶ Notre Commune
- ▶ Bien vivre à Sturzelbronn
- ▶ Projets et travaux
- ▶ Faune et flore locales
- ▶ Zoom sur...
- ▶ Tous éco-citoyens
- ▶ Infos pratiques
- ▶ Question d'eau
- ▶ A vos photos
- ▶ Un brin d'histoire

Septembre 2015





# Edito du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous arrivons vers la fin des vacances d'été, qui, je l'espère, ont été pour vous un temps de repos et de revitalisation pour affronter les quelques mois restants de l'année 2015. En tout cas cet été fut chaud, parfois notre organisme en a souffert, la nature aussi, ce qui a poussé la préfecture à prendre un arrêté pour restreindre la consommation d'eau.

Comme déjà relaté dans le bulletin précédent, l'Etat a réduit les dotations attribuées aux communes. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux pour combler en partie le manquement de l'Etat, ce dernier devant prendre ses responsabilités quant aux baisses des investissements et donc au manque de travail pour les entreprises, sachant que 75% des investissements sont faits par les collectivités.



Concernant les investissements pour la Commune de STURZELBRONN, toujours pas de nouvelles du Conseil Départemental concernant la traversée du village. Par contre, la Commune a eu la notification de la subvention au titre de la D.E.T.R. par la Sous-Préfecture pour la mise en place d'un espace cinéraire. Il s'agit maintenant encore d'abonner le terrain après acquisition auprès du Conseil de Fabrique puis de publier le marché pour appel d'offres auprès des entreprises. Le remplacement des portes d'entrée à l'arrière des logements communaux est également programmé, une subvention parlementaire du Sénateur Jean-Pierre MASSERET vient de nous être attribuée à hauteur de 1500€.

La Commune devra également faire face au transfert de la compétence eau, compétence qui ne pourra être prise que par un Syndicat ou par la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Pour le moment, le Conseil Municipal a sollicité le S.D.E.A (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) pour connaître l'impact financier d'un transfert vers ce Syndicat, sachant que c'est le seul moyen pour la Commune de rester maître des investissements et du prix de l'eau. Dans tous les cas, avant de prendre la décision de transfert, une réunion publique aura lieu.

La Communauté de Communes du Pays de Bitche aura également la compétence Plan Local d'Urbanisme, les maires auront donc un rôle important à jouer dans les prochains mois, ainsi que les conseils municipaux par la suite. Je pense que pour la Commune de STURZELBRONN, cela ne pourra être que bénéfique.

Les 6 et 13 décembre prochains, vous serez appelés aux urnes pour l'élection du Conseil Régional. Exceptionnellement une inscription sur la liste électorale de la commune pourra se faire du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015.

Souvent les électeurs ne se bousculaient pas au portillon pour cette élection. Je pense que ce sera une élection importante pour la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, dont le siège sera à STRASBOURG. Celui ou celle qui n'exprime pas sa volonté aux urnes, favorise celui qui sera élu.

Ceux qui étaient hier les grands opposants à la grande région, sont aujourd'hui les premiers à se battre pour la présidence de celle-ci. Aujourd'hui, il est devenu inutile de discuter sur le fondement d'une telle grande entité

ou sur le siège de la grande région. Il convient par contre d'en saisir l'opportunité pour progresser, pour se projeter dans l'avenir, pour impacter positivement sur l'essor économique de nos entreprises et ainsi créer une richesse sociale et environnementale. Quelle autre région peut se prévaloir d'autant d'atouts que la nôtre, cette nouvelle région au cœur de l'Europe ?

En tout cas, si l'on souhaite que celle-ci ait un impact sur la vie des gens, si l'on ambitionne qu'elle remplisse le rôle de grand bassin d'emploi, subventionnée par l'Union Européenne et dont la France a tant besoin, cela ne pourra pas se faire par une gouvernance d'en haut. Seule une concertation avec des entités cohérentes où la couleur politique de l'équipe dirigeante devra se ranger au second plan et laisser place au savoir-faire des gens de terrain pour s'attaquer à des projets innovants, nécessaires à l'évolution de cette entité et ainsi du territoire.

Guillaume KRAUSE  
MAIRE DE STURZELBRONN

## - S O M M A I R E -

Editorial du maire .....	p. 1
Délibérations .....	p. 3
Notre Commune .....	p. 16
Bien vivre à Sturzelbronn.....	p. 23
Projets et travaux.....	p. 25
Faune et flore locales .....	p. 27
Zoom sur .....	p. 29
Tous Eco-citoyens .....	p. 32
Infos pratiques.....	p. 34
Questions d'eau .....	p. 36
A vos photos.....	p. 39
Un brin d'histoire .....	p. 40
Sentiers et découvertes.....	p. 42



Directeur de la publication : Guillaume KRAUSE  
Rédaction : Patrick BALVA - Philippe LOSTETTER  
Photos : Jean-Paul LANDRE – Patrick BALVA - Philippe LOSTETTER  
Comité de rédaction : Patrick BALVA – Jean-Paul LANDRE – Martine LINDAUER  
Guillaume KRAUSE – Philippe LOSTETTER  
*Photo couverture : Ferme et étang Welschkobert Jean Paul LANDRE*  
*Couverture arrière : Langweiher avec Wintersberg (photo A. OBERSTATTER)*



# Délibérations et comptes rendus

## du Conseil Municipal

### Procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2015

#### Subvention pour l'opération « Brioches de l'Amitié »

L'Association Familiale d'Aide à l'Enfance Inadaptée (AFAEI) organise chaque année la campagne des «Brioches de l'Amitié ». Cette opération consiste à vendre des brioches et de verser les fonds récoltés à l'Association.

La Commune de STURZELBRONN, en lieu et place de vendre des brioches, a, par le passé, préféré verser une subvention à l'AFAEI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 50€ à l'AFAEI.

#### Subventions pour voyage scolaire à PARIS organisé par le Groupe Scolaire de PHILIPPSBOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe Scolaire de PHILIPPSBOURG propose aux élèves du 3ème cycle de l'année scolaire 2014-2015, un voyage pédagogique de 3 jours à PARIS.

Ce séjour se déroulera du 8 avril 2015 au 10 avril 2015

Deux élèves de STURZELBRONN sont concernés par ce voyage pédagogique et ont sollicité par lettre écrite une subvention pour leur voyage. Le coût du séjour s'élève à 295 € par élève.

Les élèves par diverses opérations, se sont engagés à travers plusieurs initiatives à autofinancer partiellement le séjour.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de STURZELBRONN qui ont participé à un voyage pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 59 € par élève, soit 20% du coût du voyage prévisionnel.

#### Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État dans le département signe avec celui-ci une convention prévoyant notamment :

- l'agrément de l'opérateur de télétransmission (et l'homologation de son dispositif) ;
- la nature et la matière des actes transmis par voie électronique ;
- les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité territoriale, l'établissement public local, le groupement (catégorie auxquels appartiennent notamment les établissements publics de coopération intercommunale), la société d'économie mixte locale (SEML), la société publique locale (SPL) ou l'association syndicale de propriétaires, désignés ci-après par « collectivité », de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Alors que le cahier des charges national de la télétransmission dans ACTES a une portée nationale, la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'État et la « collectivité » pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges de la télétransmission (c'est-à-dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.



Pour faciliter la tâche de transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat ceux-ci seraient transmis par voie électronique. Néanmoins, dans l'hypothèse d'une impossibilité matérielle, technique (par exemple, avant l'acquisition d'un nouveau certificat d'authentification au nom du représentant légal nouvellement élu ou d'un nouvel agent en charge de la télétransmission dans la collectivité) ou humaine (absence d'un agent en charge de la télétransmission dans la collectivité) de télétransmettre un acte, la « collectivité » les transmettra par voie papier ou par tout autre moyen (fax, messagerie électronique) préalablement accepté par le service de la préfecture ou de la sous-préfecture en charge du contrôle de ces actes.

Les actes accompagnés de pièces annexes volumineuses ou incompatibles avec les normes d'échanges, notamment les documents d'urbanisme, pourront être transmis sous format papier.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, autorise le Maire à signer une convention entre la Commune de STURZELBRONN et la Sous-Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

## **Procès-verbal de la réunion du 11 février 2015**

### **Subventions pour voyage scolaire à PRALOGNAN organisé par le CES Jean-Jacques KIEFFER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CES Jean-Jacques Kieffer de BITCHE organise un séjour de ski alpin à PRALOGNAN dans le cadre d'un projet pédagogique.

Ce séjour se déroulera du 25 janvier 2015 au 30 janvier 2015

Un élève de STURZELBRONN est concerné par ce voyage pédagogique et le CES, par courrier en date du 6 janvier 2015, sollicite une subvention pour le voyage. Le coût du séjour s'élève à 359 € par élève.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de STURZELBRONN qui ont participé à un voyage pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 71.80 €, soit 20% du coût du voyage prévisionnel.

### **Demande d'aide de financement d'un projet artistique de la chorale du Collège Jean-Jacques KIEFFER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CES Jean-Jacques KIEFFER de BITCHE sollicite la Commune de STURZELBRONN pour le financement du projet artistique de la chorale du collège. 70 élèves souhaitent se produire sur scène le 12 juin 2015 mettant à l'honneur le répertoire de Claude FRANÇOIS.

La ville de BITCHE adhère au projet en mettant à disposition gracieusement l'Espace Cassin. Plusieurs musiciens accompagneront la chorale ainsi que l'artiste Michaël SILVER et ses danseuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas accorder de subvention.

### **70ème anniversaire de la libération des communes de BAERENTHAL, MOUTERHOUSE, PHILIPPSBOURG, STURZELBRONN : programme commun, participation financière**

Les communes de BAERENTHAL, MOUTERHOUSE, PHILIPPSBOURG et STURZELBRONN envisagent de célébrer en commun le 70ème anniversaire de la libération par les Américains le 21 mars 2015, précédé le 20 mars par une conférence à BAERENTHAL.

Le programme prévoit une cérémonie œcuménique de 30mn à 9h à STURZELBRONN avec dépôt d'une gerbe devant la plaque située à l'Eglise à l'issue de la cérémonie, ensuite une cérémonie à PHILIPPSBOURG vers 10h, avec prise de parole par M. Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire auprès du Ministère de la Défense, puis dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, s'en suivra au passage, un dépôt de gerbe au Monument aux Morts à BAERENTHAL vers 11h30, pour se clôturer à MOUTERHOUSE, avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts, puis visite d'une exposition de photos suivie d'une prise de parole par différents intervenants politiques pour finir par un vin d'honneur.

Une navette en bus gratuite sera mise à disposition des personnes pour participer aux différentes étapes, qui débiterait à MOUTERHOUSE à 8h et desservant les communes de BAERENTHAL et PHILIPPSBOURG pour se rendre à STURZELBRONN, revenant vers MOUTERHOUSE en s'arrêtant aux différentes étapes prévues, pour rapatrier les personnes après le vin d'honneur avec étape finale à STURZELBRONN en passant par BAERENTHAL et PHILIPPSBOURG.

Le coût serait partagé à parts égales entre les 4 communes. L'approvisionnement se ferait par les artisans locaux. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le programme ainsi présenté.

## Divers

### a) Rénovation du réseau d'éclairage public

Dans le projet était incluse la mise en place de nouvelles lampes à la Pottaschutte et au Muhlenbach. Il s'avère que l'alimentation électrique pour l'éclairage public s'arrête sur la route de Neunhoffen à la maison sise au N° 1 et sur la route du Muhlenbach à la maison sise au N° 4A. Il faudrait donc soit prolonger l'alimentation électrique, soit faire descendre sur les lignes basses tensions EDF un branchement pour l'éclairage public. Cela entraînera donc un surcoût. Il faudra donc s'en remettre à la société qui aura le marché pour proposer une solution.

### b) Renflouement des accotements sur la route du Muhlenbach

Les travaux de renflouement des accotements sur la route du Muhlenbach feront l'objet d'une journée de travail, dès que le Camping du Muhlenbach sera fermé pour ne pas trop gêner la circulation et minimiser les dangers lors de ces travaux.

## Procès-verbal de la réunion du 18 mars 2015

### Compte administratif 2014 Commune et Service des eaux

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 du Maire pour le budget général et le budget Service des eaux.

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve le compte administratif 2014,

#### ➤ Pour la Commune

Recettes de fonctionnement :	132 320,77€
Dépenses de fonctionnement :	81 453,51€
Résultat :	<b>50 867,26€</b>

Recettes d'investissement :	152 009,50€
Dépenses d'investissement :	48 162,92€
Résultat :	<b>103 846,58€</b>
RAR Recettes :	72 353,00€
RAR Dépenses :	113 000,00€

#### ➤ Pour le Service des Eaux

Recettes de fonctionnement :	28 356,56€
Dépenses de fonctionnement :	22 691,21€
Résultat :	50 867,26€

Recettes d'investissement :	12 692,00€
Dépenses d'investissement :	32 199,40€
Résultat :	<b>-19 507,40€</b>
RAR Recettes :	4 000,00€
RAR Dépenses :	17 000,00€

### Compte de gestion du percepteur

M. le Maire présente le compte de gestion du percepteur à l'assemblée. Celui-ci concorde dans toutes les écritures avec les comptes administratifs de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion du percepteur.

### Rectification bilan

Le bilan de la Commune comporte à l'actif, au compte 21532 une somme de 2 805,58€ d'amortissement pour travaux sur réseau.

Ces travaux n'ont jamais été amortis alors que la réglementation comptable y contraint la Commune.



Il convient donc de régulariser la situation par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit cpte 1068 par crédit du compte 21532 pour 2 805,58€

Cette opération n'a aucune incidence financière ou budgétaire mais doit néanmoins être autorisée par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, autorise le percepteur à effectuer les écritures.

### Affectation des résultats 2014 Commune et Service des eaux

#### a) Commune

Recettes de fonctionnement :	132 320,77€
Dépenses de fonctionnement :	81 453,51€
Résultat :	<b>50 867,26€</b>
Excédent de fonctionnement reporté :	150 362,93€
Excédent de fonctionnement total :	<b>201 230,19€</b>

Recettes d'investissement :	152 009,50€
Dépenses de fonctionnement :	48 162,92€
Résultat :	<b>103 846,58€</b>
Excédent d'investissement reporté :	250 050,06€
Excédent d'investissement total :	<b>353 896,64€</b>
RAR Recettes - Dépenses :	-40 646,00€
Excédent d'investissement à reporter :	<b>313 249,64€</b>

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

#### b) Service des Eaux

Recettes de fonctionnement :	28 356,56€
Dépenses de fonctionnement :	22 691,21€
Résultat :	<b>5 665,35€</b>
Excédent de fonctionnement reporté :	10 514,18€
Excédent de fonctionnement total :	<b>16 179,53€</b>

Recettes d'investissement :	12 692,00€
Dépenses de fonctionnement :	32 199,40€
Résultat :	<b>-19 507,40€</b>
Excédent d'investissement reporté :	32 828,62€
Excédent d'investissement total :	<b>13 321,22€</b>
RAR Recettes - Dépenses :	-13 000,00€
Excédent d'investissement à reporter :	<b>321,22€</b>

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que les deux sections d'investissement n'ont pas de besoin de financement, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Pour le budget 2015 de la Commune au compte R 002 la somme de **201 230,19€**
- Pour le budget 2015 Service des Eaux au compte R 002 la somme de **16 179,53€**

### Vote des taux de contribution pour 2015

M. le Maire informe l'assemblée des différents taux d'imposition votés en 2014 :

- Taxe d'habitation : 6,09%
- Foncier bâti : 5,00%
- Foncier non bâti : 39,15%

Compte tenu du fait que les bases d'imposition ont augmenté de

- 158 350€ à 160 700€ pour la taxe d'habitation,
- 142 694€ à 147 300€ pour le foncier bâti,
- 57 824€ à 58 400€ pour le foncier non bâti,

le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour 2015

### **Projet de mise en place d'un espace cinéraire : demande de subvention**

De plus en plus de personnes ont le souhait d'être incinérées suite à leur décès et que l'urne avec les cendres ou celle de leur(s) défunt(s) repose dans un columbarium. Actuellement, la Commune ne peut pas satisfaire cette demande faute d'installations adéquates.

Trois entreprises spécialisées dans ce domaine nous ont présenté leur projet qui se réaliserait dans le prolongement du cimetière actuel. L'espace cinéraire serait ainsi composé d'un columbarium de 3 branches avec 5 alvéoles, d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire destiné à recevoir les ossements exhumés des tombes abandonnées ou dont la concession a expiré.

L'espace cinéraire se réaliserait sur la parcelle 48 de la section 2, terrain appartenant au Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique de STURZELBRONN. Après présentation du projet au Conseil de Fabrique lors de sa réunion le 7 février 2015, celui-ci a approuvé le projet, mais ne pouvait pas encore se prononcer s'il louait à la Commune l'emplacement nécessaire pour la réalisation ou s'il vendait le terrain ou une partie du terrain à la Commune pour réaliser le projet. Un accord de principe a été donné pour la réalisation du projet.

Le coût prévisionnel est estimé à 27 296€. Le projet est éligible aux subventions de la DETR.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50% au titre de la DETR
- d'inscrire le projet dans la section d'investissement sous l'opération N° 40
- d'adopter le plan de financement suivant :

	Coût HT	Coût TTC
Projet Espace cinéraire	27 296€	32 776€
Subvention DETR (50%)	13 648€	
Reste à la charge de la Commune	13 648€	19 128€

### **Projet de remplacement des portes d'entrée des logements communaux : demande de subvention**

Les portes d'entrée respectives des 2 logements communaux datant de 1958 se trouvent à l'arrière du bâtiment anciennement Mairie-Ecole au rez-de-chaussée et nécessitent d'être changées pour des raisons d'économie d'énergie et de sécurité des personnes y habitant.

Le bâtiment est situé sur la parcelle 77 de la section 2.

Le coût prévisionnel est estimé à 4 141€ HT. Le projet est éligible aux subventions de la DETR.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 30% au titre de la DETR
- d'inscrire le projet dans la section d'investissement sous l'opération N° 39
- d'adopter le plan de financement suivant :

	Coût HT	Coût TTC
Portes pour logement communal	4 141€	4 970€
Subvention DETR (30%)	1 242€	
Reste à la charge de la Commune	2 899€	3 728€



### **Proposition commerciale Berger Levrault pour dématérialisation des actes**

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 14 janvier 2014, avait décidé, pour faciliter la tâche de transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, d'effectuer la transmission par voie électronique.

Il est de ce fait nécessaire d'avoir une plate-forme de transmission sécurisée avec signature électronique.

M. le Maire a sollicité la société Berger-Levrault pour une offre, le logiciel e-magnus ayant déjà incorporé la possibilité de transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le contrat d'abonnement se ferait sur 3 ans pour un coût de 119,88€ HT.

La nécessité d'un certificat agréé par l'Etat de type 3Plus, offrant une sécurité maximale, s'impose. Le coût d'un tel certificat s'élève à 450€ HT pour 3 ans.

Le forfait pour la mise en service du contrat Berger Levrault Echanges sécurisés avec création de compte s'élève 250€ HT

Après débat, le Conseil Municipal décide de mettre en place la plate-forme de télétransmission Berger Levrault Echanges sécurisés.

### **Demande de subvention de l'Association Prévention Routière de Moselle**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Prévention Routière sollicite la Commune de STURZELBRONN pour une aide financière, dont le montant est laissé à l'appréciation de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2015 vu les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,

décide de ne pas accorder d'aide financière à l'Association Prévention Routière.

### **Demande de subvention de l'AFM-Téléthon**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'AFM Téléthon sollicite la Commune de STURZELBRONN pour une subvention municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2015 vu les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,
- que de nombreuses associations, issues donc des Communes, participent au Téléthon,

décide de ne pas accorder d'aide financière à l'AFM-Téléthon.

### **Demande de subvention de l'Ecole de Musique du Pays de Bitche**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole de Musique de Bitche sollicite la Commune de STURZELBRONN pour une subvention pour pouvoir continuer à fonctionner de manière pérenne en faveur de l'animation culturelle et éducative à l'échelle du territoire du Pays de Bitche.

M. le Maire rappelle que cette association a sollicité une subvention auprès de la Communauté des Communes du Pays de Bitche et a obtenu 15 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2015 vu les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,
- que l'Ecole de Musique a déjà bénéficié de la part de la Communauté des Communes du Pays de Bitche la somme considérable de 15 000€,

décide de ne pas accorder de subvention à l'Ecole de Musique de Bitche.

## **Demande de subvention du Centre de Renseignement et d'Information et Bureau Information Jeunesse (CRI-BIJ)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le CRI-BIJ sollicite la Commune de STURZELBRONN pour une subvention de fonctionnement pour financer l'ensemble de leurs actions qui se déclinent selon 3 grands axes :

- l'accueil et l'information du public (dans leur centre de renseignement et hors les murs lors d'évènements associatifs)
- la valorisation de la dynamique associative de la Moselle
- l'accompagnement des jeunes dans leur projet

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, considérant

- que les recettes de la Commune ont considérablement diminué depuis 2012 et vont encore diminuer pour l'année 2015 vues les baisses des dotations versées par l'Etat,
- que de ce fait, la Commune ne peut plus participer financièrement à toutes les demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la Commune,

décide de ne pas accorder de subvention de fonctionnement au CRI-BIJ.

## **Divers**

### a) 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération

Etant donné que le Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, auprès du ministre de la Défense a confirmé sa venue à la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération à partir de la cérémonie à PHILIPPSBOURG, le Sous-Préfet sera également présent à toutes les cérémonies du 21 mars 2015. Les protocoles aux différentes cérémonies ont été communiqués aux quatre communes. Ainsi pour STURZELBRONN seront présents Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional Angèle DUFFLO, Messieurs le Député Céleste LETT, le Vice-Président du Conseil Général Gérard HUMBERT. A l'issue de la cérémonie œcuménique, la chorale chantera une chanson composée par Charlie DAMM, s'en suivra le dépôt de gerbe en premier lieu par Mme Angèle DUFFLO accompagné de M. Gérard HUMBERT puis M. le Maire avec le Sous-Préfet et M. Céleste LETT. Après le dépôt de gerbe retentira la sonnerie aux Morts puis le refrain de la Marseillaise.

## **Procès-verbal de la réunion du 8 avril 2015**

### **Budget primitif général et service des eaux**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget général et le budget Service des eaux pour l'année 2015. Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve le budget 2015, service général et service des eaux comme suit,

#### ➤ Pour la Commune

Dépenses de fonctionnement : 331 550,19€  
*dont 150 000€ virés à la section d'investissement*  
Recettes de fonctionnement : 130 320,00€  
Excédent de fonctionnement reporté : 201 230,19€

Dépenses d'investissement : 1 163 435,64€  
Recettes d'investissement : 809 539,00€  
*dont 150 000€ virés de la section de fonctionnement, 487 243€ de subventions escomptées et 165 000€ d'emprunts*  
Excédent d'investissement reporté : 353 896,64€

#### ➤ Pour le Service des Eaux

Dépenses de fonctionnement : 80 065,53€  
*dont 20 000€ virés à la section d'investissement*  
Recettes de fonctionnement : 63 886,00€  
Excédent de fonctionnement reporté : 16 179,53€



Dépenses d'investissement :	50 712,22€
Recettes d'investissement :	37 391,00€
<i>dont 20 000€ virés de la section de fonctionnement</i>	
Excédent d'investissement total :	13 321,22€

### **Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire BITCHE – NIEDERBRONN**

- Considérant qu'il est nécessaire pour le Pays de Bitche de disposer d'une ligne ferroviaire BITCHE/NIEDERBRONN-lès-Bains,
- Considérant que cette ligne ferroviaire répond à un besoin économique et social réel des populations locales mais aussi des acteurs économiques,
- Considérant que cette ligne contribuera aussi à développer l'attractivité générale de notre secteur,
- Considérant qu'une consultation des électeurs lorrains sur la gare TGV de VANDIERES a été organisée par le Conseil Régional et qu'il est tout aussi important que l'avis des habitants du Pays de BITCHE soit pris en compte en ce qui concerne la réouverture de cette ligne et qu'elle soit adaptée aux usagers par le taux de fréquence, des horaires et le confort,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Emet un avis très favorable à la réouverture de la ligne ferroviaire BITCHE / NIEDERBRONN-lès-Bains,
- Demande que l'avis des habitants du Pays de Bitche soit pris en compte,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente motion:
  - Aux maires du Pays de Bitche
  - A la Région Lorraine et à la Région Alsace
  - Aux parlementaires du Département

### **Travaux au clocher de l'Eglise**

M. le Président du Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique de STURZELBRONN a signalé à M. le Maire un problème d'étanchéité du toit de l'Eglise qui altérerait le bois de la toiture et l'état des abats sons en processus de décomposition.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal charge le Maire

- De demander un devis afférant aux réparations nécessaires,
- De faire effectuer les travaux,
- De signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision

### **Demande de subvention pour un voyage scolaire pédagogique à STRADFORT en Angleterre du 8 mars 2015 au 14 mars 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Lycée Teyssier de BITCHE a organisé un voyage pédagogique à STRADFORT en Angleterre du 8 mars 2015 au 14 mars 2015.

Une élève de STURZELBRONN est concernée par ce voyage pédagogique pour laquelle le Lycée Teyssier sollicite une subvention. Le coût du séjour s'élève à 305 € par élève.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de STURZELBRONN qui ont participé à un voyage pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 61 €, soit 20% du coût du voyage prévisionnel. Mme LINDAUER Martine n'a pas participé au vote.

### **Demande de subvention pour un voyage scolaire pédagogique au Bénélux du 10 mars 2015 au 14 mars 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Lycée Teyssier de BITCHE a organisé un voyage pédagogique au Bénélux du 10 mars 2015 au 14 mars 2015.

Une élève de STURZELBRONN est concernée par ce voyage pédagogique pour laquelle le Lycée Teyssier sollicite une subvention. Le coût du séjour s'élève à 285 € par élève.

Compte tenu que la Commune a toujours versé ces dernières années une subvention de 20%, plafonnée à 100€, pour les élèves de STURZELBRONN qui ont participé à un voyage pédagogique, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 57 €, soit 20% du coût du voyage prévisionnel.

### Cérémonie officielle pour remise de médailles et diplôme

M. STEINER Alphonse a été nommé pour les 31 années de loyaux services en tant que 1<sup>er</sup> magistrat, Maire Honoraire de la Commune de STURZELBRONN.

Mme STEINER Léone et Mme GEHRES Marie-Alice sont également médaillées pour leurs services rendus à la Commune.

Ni le diplôme, ni les médailles n'ont été remis à ce jour aux différentes personnes.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- d'organiser une cérémonie de remises de médailles en présence du Sous-Préfet et de personnalités politiques,
- charge le Maire de convenir d'une date avec le Sous-Préfet et d'inviter les personnalités
- de combiner la présence du Sous-Préfet avec la visite des installations pour lesquelles la Commune a bénéficié d'une subvention au titre de la DETR

### Divers

#### a) Nettoyage de printemps

Comme prévu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le nettoyage de printemps est programmé pour le 18 avril 2015. Les personnes intéressées viendront à la Mairie vers 8 heures pour répartir les différentes tâches. La population sera informée par flyer. A l'issue du nettoyage, des grillades seront servies par la Commune.

#### b) Journée de travail

Une journée de travail est prévue pour le 30 mai 2015. Les travaux programmés sont la réfection des accotements sur la route de la Bremendell, le fleurissement et différents autres petits travaux.

#### c) Transfert de compétence eau potable

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que l'Assemblée Nationale a voté le transfert des compétences sur l'eau aux Communautés des Communes avec entrée en vigueur fin 2017. Cette compétence peut être transférée dans un 2<sup>ème</sup> temps à un Syndicat Mixte. Ne seraient pas touchées, les Communes qui adhèrent déjà à un Syndicat Mixte, car suite à un amendement, les députés ont garanti la pérennisation des syndicats mixtes organisant le service public de l'eau potable sur un territoire chevauchant le périmètre d'une intercommunalité à fiscalité propre. M. le Maire explique qu'actuellement le SDEA a déjà la compétence eau potable et il serait intéressant de transférer la compétence eau potable au SDEA avant l'entrée en vigueur du transfert aux Communautés de Communes, la Commune restant ainsi maître des investissements et du prix de l'eau et n'ayant de ce fait plus à transférer la compétence eau vers la Communauté des Communes. Pour connaître l'impact d'un tel transfert, M. le Maire contactera le SDEA pour l'organisation d'une réunion SDEA-CM et si la Commune envisageait le transfert, d'organiser par la suite une réunion publique avec les habitants de la Commune.

#### d) Embauche d'une personne en CUI

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté des crédits au budget pour embaucher éventuellement des personnes en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Le Pôle Emploi a contacté le Maire pour une éventuelle embauche en CUI. Après mûres réflexions, il serait intéressant d'embaucher un agent administratif pour pallier aux charges administratives importantes, car ce type d'emploi est éligible au CUI. Le Maire recontactera Pôle Emploi pour connaître des candidatures à ce type d'emploi, aucune personne n'étant éligible actuellement à ce poste au niveau de la Commune.

## Procès-verbal de la réunion du 30 avril 2015

### Embauche d'un agent administratif en CUI 20h/semaine à partir du 4 mai 2015

M. le Maire explique que la charge de travail au niveau administratif est très importante et qu'actuellement avec le personnel disponible il est très difficile d'y subvenir.

Vers la fin mars, Pôle Emploi avait pris contact avec la Mairie, pour savoir si la Commune n'était pas intéressée d'embaucher une personne par le biais de contrats aidés. La prise en charge par l'Etat pour un CUI (Contrat

Unique d'Insertion) pour un poste d'agent administratif est de 70% du salaire brut basé sur 20h/semaine. Il est donc opportun d'une part de subvenir à cette charge de travail et d'autre part de donner la possibilité à un chômeur de retourner à l'emploi.

Après publication sur la plate-forme de Pôle Emploi d'une offre d'emploi pour le poste d'agent administratif à la Commune de STURZELBRONN, sept personnes ont postulé au poste dont trois ont été convoquées pour un entretien. La candidate retenue est Mme Christelle WAGNER, 20 ans, domiciliée à NOUSSEVILLER-lès-BITCHE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à embaucher Mme Christelle WAGNER en CUI et de signer le contrat avec Pôle Emploi et Mme WAGNER.

### **Changement des statuts de la Communauté des Communes du Pays de BITCHE suite au changement de siège**

Par arrêté du 2 décembre 2009, le Préfet de la Moselle a validé les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

L'article 3 des statuts précise que le siège de la Communauté de Communes est fixé à l'adresse suivante : 38, rue du Colonel Teyssier – BP 80043 – 57232 BITCHE Cedex.

Le déménagement du siège de l'intercommunalité dans les locaux de l'ancienne caserne «Aynié» à Bitche conduit à transférer le siège au 4, rue du Général Stuhl – BP 80043 – 57232 BITCHE.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient en premier lieu au Conseil Communautaire de délibérer sur la modification des statuts.

Celui-ci, lors de sa séance du 9 avril 2015 a approuvé la modification des statuts et plus précisément du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3 rédigé dorénavant comme suit :

#### ➤ ARTICLE 3 : SIEGE

Le siège de la communauté de communes est fixé au :

4, rue du Général Stuhl – BP 80043 – 57232 BITCHE Cedex.

(Les paragraphes 2 et 3 restent inchangés).

A compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

#### ➤ d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et la rédaction de l'article 3, 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit :

#### • ARTICLE 3 : SIEGE

Le siège de la communauté de communes est fixé au 4, rue du Général Stuhl – BP 80043 – 57232 BITCHE Cedex.

### **Remise de médaille le 20 juin 2015 et accueil du Sous-Préfet : invitations et réception**

Par délibération N° 2015/026 du 8 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé pour la remise de médailles de faire venir le Sous-Préfet.

Comme prévu, M. le Maire a convenu de la date avec M. le Sous-Préfet. La remise de médaille se ferait donc le 20 juin 2015.

Il convient donc de dresser la liste des invités officiels, de mettre en place un programme pour cet après-midi.

Le Conseil Municipal décide d'inviter les personnalités suivantes :

- M. Céleste LETT, Député
- M. Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional
- Mme Angèle DUFFLO, Vice-Présidente du Conseil Régional
- M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental
- Mme Anne MAZUY-HARTER et M. David SUCK, conseillers départementaux du Canton de BITCHE
- M. Mickael WEBER, Président du Parc Régional des Vosges du Nord



- M. Daniel ZINTZ, Président du Syndicat des Communes
- M. Francis VOGT, Président de la Communauté des Communes
- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de BITCHE
- M. le Lieutenant-Colonel Lionel MENY, Chef de Corps du 16<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs
- M. Armand JUNG, Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de BITCHE
- M. Bernard WOERLY, ONF, Antenne de Bitché
- M. Jean NIRRENGARTEN, Trésorerie de BITCHE
- M. Jean-Marie ZAPP, Archiprêtre
- M. Serge WEIL, Maire de BAERENTHAL
- M. Emile EITEL, Maire d'EGUELSHARDT
- M. Guy HAMMER, Maire de MOUTERHOUSE
- M. Matthieu MULLER, Maire de PHILIPPSBOURG
- M. Sebald LIESENFELD, Maire de LUDWIGSWINKEL
- M. Didier LEININGER, Président du Conseil de Fabrique
- M. André PFOHL, Président des Amis de la Nature

Seront également invités les enfants de M. Alphonse STEINER. M. le Maire aura la charge de se rapprocher de M. STEINER pour savoir s'il aimerait que la municipalité invite d'autres personnes.

Le programme sera le suivant :

- 15h30 : Accueil du Sous-Préfet à la Mairie
- 16h30 : Accueil des invités à la Hardt
- 17h00 : Remise des médailles et allocutions
- 18h00 : Apéritif dînatoire

## Divers

### a) Route forestière vers LUDWIGSWINKEL

M. le Maire explique que depuis le début d'année la situation a encore changé. Il rappelle encore une fois l'évolution de la situation depuis l'été dernier.

Alors qu'un concitoyen de STURZELBRONN ait adressé en ce temps un courrier à Mme la Ministre du Ministerium für Umwelt, Landwirtschaft, Ernährung, Weinbau und Forsten (MULEWF) à Mainz et vu la demande pour un passage transfrontalier constant, cette dernière a dû transférer le dossier au Ministerium für Innern und Sport, compétent en la matière car pour ce faire, il faut classer la route d'ordre privé en voie publique.

Le Ministerium für Innern und Sport après une longue étude ne donna pas une suite favorable au classement et remis la balle dans le camp du MULEWF. Le ministère, à son tour, a remis le dossier entre les mains des responsables locaux, le Forstamt. Les responsables locaux sont confrontés aux associations de protection de la nature, ayant un poids politique important, ces derniers ne voulant pas ouvrir ce passage à une circulation trop importante, ce qui serait d'après eux le cas si un revêtement en macadam était mis en place sur cette partie de route en Allemagne. Le Forstamt, considérant, que pour eux, les associations de la protection de la nature sont un obstacle presque infranchissable a décidé de céder gratuitement la portion de route située en Allemagne à la Commune de Ludwigswinkel. Cette dernière se trouve sous tutelle administrative, concernant l'acquisition de biens routiers et une partie du Conseil Municipal ne serait pas favorable à l'acquisition de cette route.

Le Forstamt envisage la réparation de la route et négocierait avec le Maire de la Commune de LUDWIGSWINKEL sur les moyens financiers que pourraient apporter cette dernière. Telle est la situation actuelle.

### b) Appartement communal, 3 rue de l'Abbaye

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme HAMONET envisage de libérer l'appartement au mois d'août pour se rapprocher du lieu de travail de son concubin.

c) Branchement sur le réseau d'eau par Vegetal Respekt

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Vegetal Respekt a demandé de pouvoir se brancher pour cet été sur le réseau près de l'ancienne serre GASSER pour arroser le champ se situant en face. La commune autorise le branchement avec la mise en place d'un compteur et d'une convention pour assurer le caractère prioritaire pour l'alimentation des foyers en cas de pénurie d'eau.

d) Commission des travaux

La Commission des travaux et du fleurissement se réunira le 11 mai pour décider du fleurissement et des travaux à effectuer le samedi 30 mai

e) Commission bulletin municipal

Le bulletin municipal devrait sortir au mois de juillet. Dès à présent il faudrait définir les thèmes qui devraient y paraître. La commission se réunira donc le 19 mai à 19h30

f) Commission fêtes et cérémonies

La commission se réunira le 20 mai à 19h30 pour définir l'apéritif dînatoire. Les conclusions seront présentées à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La commune participera également à la journée du patrimoine qui se déroulera le 19 et 20 septembre 2015

g) Problèmes d'odeur de l'eau sur le réseau du Hutzelhof

Les problèmes d'odeur de l'eau proviennent du fait que la chloration a été mise en place, ce qui libère les bactéries se trouvant sur les parois des conduites intérieures comme extérieures. La solution radicale aurait été d'augmenter la chloration, ce qui aurait eu comme conséquence que l'eau distribuée aurait eu une odeur de javel à laquelle les abonnés ne sont pas habitués. Après plusieurs purges et la réduction à un strict minimum de la chloration, la situation a été rétablie.

### **Procès-verbal de la réunion du 3 juin 2015**

#### **Convention d'adhésion au co-marquage avec Service-Public.fr**

Notre site Internet ne possède pas encore le module "**Démarches en ligne**" (comarquage Service-Public.fr) qui nous est proposé sans aucun surcoût par Réseau des Communes.

Ce module vous permet d'afficher sur notre site le guide complet des droits et démarches du site « Service-public.fr » pour les particuliers, professionnels et associations. Ce flux d'informations étant mis à jour de façon automatique et régulière, il n'est pas nécessaire de retravailler les contenus de ce module après l'avoir implémenté sur notre site.

Pour valider l'implémentation des démarches en ligne sur notre site, la signature d'une convention d'adhésion entre la Direction de l'Information Légale et Administrative et la Commune est nécessaire. La convention est conclue dans le respect des dispositions de l'accord cadre en date du 31 Juillet 2002, disponible à l'adresse : <http://lecomarquage.service-public.fr/accordcadre.htm>, conclu entre le Premier ministre et le Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du territoire, d'une part, l'Association des Maires de France (AMF) et l'Assemblée des Départements de France (ADF) d'autre part, en vue de permettre la diffusion des données propres de service-public.fr par les sites internet institutionnels des collectivités territoriales, de leurs groupements et des associations départementales de maires, et d'autoriser la diffusion des données locales gérées par ces sites sur service-public.fr.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu et avoir lu l'accord cadre de co-marquage des sites Internet publics locaux du 31 juillet 2002, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

### **Commission de révision des listes électorales : Proposition de 3 personnes pour la désignation du délégué du Président du TGI**

M. le Président du Tribunal de Grande Instance de SARREGUEMINES demande au Maire de lui faire parvenir ses propositions de trois noms de personnes de la commune ne faisant pas partie du Conseil Municipal pour lui permettre de désigner son délégué à la Commission de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise le Maire à proposer les personnes suivantes :

- Laure DEBOMY
- Claudia WOLF
- Emmanuel LINDAUER

### **Achat de terrain pour la mise en place de l'espace cinéraire**

Par délibération DCM 2015/014 en date du 18 mars 2015, le Conseil Municipal avait décidé de la mise en place d'un espace cinéraire.

M. le Maire propose d'acheter au Conseil de fabrique une portion de terrain sur la parcelle 48 de la section 2, d'environ 10x20m, jouxtant le cimetière près du Saint Bernard.

Le Conseil de fabrique serait prêt à vendre le terrain pour réaliser le projet pour 1500€ l'are.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire

- d'entreprendre toute opération pour l'aliénation du terrain
- à signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation du projet

### **Demande de subvention pour le projet de rénovation des portes des 2 logements au titre de l'enveloppe parlementaire du sénateur Jean-Pierre MASSERET**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'un montant de 4 141,80€ HT, soit 4 970,16€ TTC, est inscrit dans la section d'investissement, opération N° 39, du budget 2015. La demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2015 n'ayant pas abouti, la Commune étant déjà retenue à hauteur de 40% pour la réalisation de l'espace cinéraire, après contact pris auprès du Secrétariat de M. le Sénateur Jean-Pierre MASSERET, une subvention pourrait être allouée au titre de son enveloppe parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire

- à faire une demande de subvention auprès du Sénateur Jean-Pierre MASSERET
- de signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation du projet.





# Votre Commune



## Nettoyage de printemps

Le retour des beaux jours, annonciateurs de printemps, laisse présager que chacun d'entre nous retrouve ses activités après les longs mois d'hiver ! Pour la Commune aussi, c'est le moment propice pour relancer une nouvelle journée dite de « nettoyage de printemps ». Un appel aux bonnes volontés a permis de constituer plusieurs équipes motivées par cette journée du 18 avril 2015, même si la météo n'a pas été de la partie !

Au total, pas moins de trente-huit personnes ont revêtu bottes et gants nécessaires pour la collecte de nombreux débris qui jalonnaient nos cours d'eau, nos forêts et nos bordures de routes. Presque tous les membres du conseil municipal, un sympathique groupe de jeunes et de nombreux bénévoles ont ainsi sillonné les rues de Sturzelbronn et de ses annexes pour ramasser tout ce qui enlaidissait le paysage.

La preuve de la nécessité de cette action était l'imposant fruit de cette récolte hors du commun. Près d'une douzaine de sacs poubelle ont été remplis, sans parler des objets trop volumineux pour être contenus dans des sacs (pneus, grillage, appareils électroménagers etc..) !

### UNE BIEN CURIEUSE DECOUVERTE

Le nettoyage de nos forêts ne s'est pas fait sans un certain lot de trouvailles bien étonnantes. Une de nos équipes a notamment découvert, en contrebas de la route de Hartzhoffen, deux obus de canon de 65 mm et des mortiers américains. Selon la gendarmerie et le service de déminage, dépêchés immédiatement sur place, ces reliques de la Seconde Guerre mondiale ont sans doute été jetées ici par un individu sans scrupule après qu'il les ait malencontreusement déterrées lors de travaux forestiers. Heureusement, ces pièces n'étaient plus en état de nuire !



Cette démarche a été bien utile pour la sensibilisation de nos comportements à l'égard de notre environnement. Limitons au maximum notre empreinte écologique en triant nos déchets ou en déposant ces derniers dans des points de collecte adaptés.

Un repas convivial a enfin récompensé les heureux « nettoyeurs » !

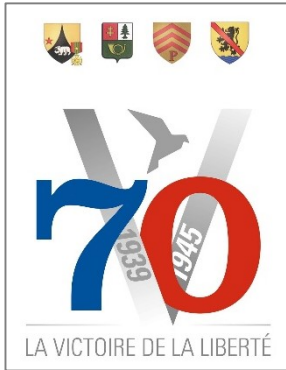




# Notre Commune



## 1939-1945 : La Victoire de la Liberté



Les 20 et 21 mars 2015, la Commune de Sturzelbronn a commémoré les soixante-dix ans de la Libération de 1945. En s'associant aux villages de Baerenthal, Mouterhouse et Philippsbourg, libérés à quelques jours d'intervalles, notre village a ainsi rendu hommage aux victimes de la Seconde Guerre mondiale, mais également à nos libérateurs américains qui nous défirent du joug nazi le 19 mars 1945.

Pour l'occasion, Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire auprès du Ministre de la Défense, députés et élus nous ont honorés de leur présence. D'émouvantes célébrations commémoratives ont ainsi eu lieu dans chaque village, soutenues par la participation d'une forte délégation du 16<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs de Bitche et ponctuées par des interprétations de marches militaires par la formation musicale de Metz.

Les chorales des villages se sont également associées pour chanter, à l'issue de chaque cérémonie et d'une seule voix, un chant spécialement composé pour l'occasion par Charly DAMM : « J'écrirai ton nom ».



## 60 ans au service de l'Eglise

Depuis plus de 60 ans, Stanislas Leininger est l'organiste bénévole de la paroisse de Sturzelbronn.

A l'âge de 20 ans, Stanislas est initié à l'orgue par son oncle Rodolphe Schwartzmuller.

Puis, à l'initiative du curé Alphonse Oberstatter, il apprend le solfège et prend quelques cours chez M. Kimmel de Bitche.

Et depuis, fidèlement, tous les dimanches et jours fériés sanctifiés, il fait « chanter l'orgue » à tous les offices. Aux mariages comme aux enterrements, il n'hésite pas à quitter son travail pour accompagner la joie ou la peine des paroissiens.

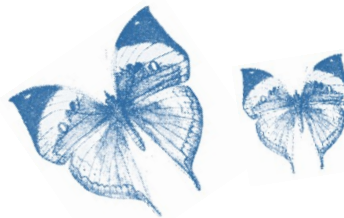
C'est donc à l'occasion de ses 80 ans que le Conseil de Fabrique a tenu à remercier officiellement ce fidèle serviteur de l'église pour tous les services rendus.





# Notre Commune

## Journée de travaux



Le 30 mai dernier a eu lieu la traditionnelle journée de travaux à Sturzelbronn. Si la journée de nettoyage du 18 avril a permis de faire un dernier point sur les urgentes nécessités, la journée de travaux a permis de s'attaquer concrètement aux travaux et réfections à réaliser à la sortie de l'hiver.



Cette année, le gros chantier était la réfection, plus qu'urgente, des abords de la route menant à la Bremendell. D'importants fossés ont été creusés de part et d'autre de la route du fait de fréquents passages d'automobiles. Etant donné l'é étroitesse de la route, le croisement de deux véhicules nécessite un empiètement sur les bas-côtés. Plusieurs tonnes de laitier écologique ont été appliquées aux endroits les plus entamés.

Une équipe de bénévoles a également pris en charge le nettoyage et le fleurissement de notre village.



## Un geste, une vie



Le 07 mars 2015, un défibrillateur a fait son apparition à proximité de la Mairie de Sturzelbronn.

Compte tenu de la situation géographique de notre village et du temps nécessaire pour l'arrivée des secours, la Commune a jugé nécessaire l'installation d'un défibrillateur. Ce dernier se trouve sur le mur de l'ancienne école, dans la ruelle à côté de la mairie et est accessible par tous.

De nombreux intéressés ont participé à la soirée de formation aux premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur organisée le soir du 15 juin dernier (voir notre article « Zoom sur.. » consacré au défibrillateur).





# Notre Commune



## Alphonse Steiner, Maire honoraire

C'est une cérémonie tout à fait inhabituelle qui s'est tenue le samedi 20 juin 2015 au complexe sportif de la Hardt.

En effet, la Commune a tenu à remettre à Monsieur Alphonse STEINER le titre honorifique de Maire Honoraire, en remerciement des trente-et-une années d'engagement dévoué envers ses concitoyens et la Municipalité de Sturzelbronn. Ainsi, par Arrêté préfectoral et sur demande de l'actuelle Municipalité, lui ont été remis la médaille d'or du travail ainsi que la médaille, le diplôme et l'écharpe de Maire honoraire.



Sous-Préfet, Député, Conseillers départementaux, élus et personnalités ont répondu à l'invitation et rendu hommage à l'heureux récipiendaire par des discours élogieux et par la remise de cadeaux personnels. Monsieur STEINER, lors de sa prise de parole, en a également profité pour retracer ses trente-et-une années de service avant de terminer en faisant référence au temps présent consacré dorénavant à une retraite bien méritée.

Les quelque 150 convives eurent ensuite le plaisir de goûter aux ravissements gastronomiques d'un buffet dînatoire copieux, le tout dans une ambiance champêtre conviviale et détendue.

## Fête d'été de l'A.S.D.A.S.



Par une belle soirée estivale et dans un cadre champêtre, l'A.S.D.A.S. a tenu sa traditionnelle fête d'été. Jusque tard dans la nuit, nombreux ont été les convives à profiter de la soirée dans une ambiance musicale en dégustant pizzas, tartes flambées et grillades préparées avec soin par l'équipe de bénévoles. Sans oublier bien sûr le bar pour se désaltérer en ces temps caniculaires !

Cette belle soirée d'été a été, comme à l'accoutumée, un agréable moment de convivialité, d'échange et de partage.

L'A.S.D.A.S tient à remercier les jeunes du village qui, spontanément, sont venus prêter main forte, que ce soit pour la préparation de la fête ou pour le service.

Rendez-vous est déjà donné pour l'année prochaine !



# Notre Commune

## Bienvenue à Christelle



Dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.), la Mairie de Sturzelbronn accueille depuis le 04 mai 2015, une jeune recrue.

*Présentation : « Je m'appelle Christelle WAGNER, j'ai 20 ans et j'habite à Nousseviller-lès-Bitche. J'ai obtenu mon Baccalauréat Professionnel, métiers du Secrétariat avec mention assez bien en juin 2014 au Lycée Albert Schweitzer de Bitche. J'ai également mon B.E.P. en secrétariat et en langue allemande.*

*A la sortie du Lycée, j'ai commencé à chercher du travail. C'est en consultant régulièrement les offres d'emploi sur le site de « Pôle Emploi » que je suis tombée par hasard sur l'offre de la mairie de Sturzelbronn qui cherchait un agent administratif, poste pour lequel j'ai immédiatement postulé. J'ai décroché le poste à l'issue d'un entretien d'embauche quelques jours plus tard.*

*Mon Contrat Unique d'Insertion a ainsi débuté le 4 mai 2015 avec une amplitude de 20 heures par semaine et ce pour une durée d'un an.*

*Les principales tâches qui me sont confiées sont :*

- réceptionner les appels téléphoniques ;
- gérer les mails (messagerie électronique) ;
- classer et archiver des documents (factures, courriers, etc...) ;
- gérer les courriers, invitations...

*Mes principaux outils informatiques sont Word, Excel et Power Point.*

*Je remercie vivement le maire Guillaume KRAUSE et sa secrétaire Estelle CHRISTMANN de m'avoir offert l'opportunité de cette embauche qui me permettra de parfaire mes connaissances et d'étoffer mon expérience professionnelle. »*



## Insolite

### Quand Sturzelbronn devient un refuge inespéré...

Fin mars 2015, souvenez-vous, la région toute entière connaissait un violent épisode d'intempéries. Bourrasques et pluies battantes défiguraient notre localité d'habitude si accueillante et paisible.

Ce lundi 30 mars, en fin d'après-midi, le silence de l'église est subitement interrompu par l'ouverture précipitée de la grande porte en bois... Vent et pluie s'engouffrent aussitôt dans l'édifice. Le silence retombe, les bougies vacillent, les secondes passent... Le froid carrelage se voit foulé de quelques pieds légers et hésitants, masqués à peine par quelques murmures enfantins...

Greta, Pia, Merle, Christina, Malina et Marie soufflent et se regardent... « Quelle aubaine, cette église ! le vent allait nous emporter toutes les six ! ». Mais qui sont-elles ? Et que peuvent bien faire dans notre village ces six jeunes par cette météo si peu clémente ?

Eh bien, ces six jeunes demoiselles font partie de ce que l'on appelle les « Europapfadfinder », en quelque sorte une branche allemande du mouvement scout que nous connaissons tous. Né après la Seconde Guerre mondiale, ce groupement prône la fraternité, la découverte de la nature, de soi-même, le tout sous l'égide de la spiritualité catholique aux dimensions européennes. Amitiés, aventures, partages, rencontres sont les maîtres-mots des « Europapfadfinder », sillonnant les routes d'Europe.



# Notre Commune



Quant à nos six perdues ? Elles étaient en route depuis plusieurs jours, en direction de Heidelberg (Allemagne), et avaient prévu de passer la nuit dans les ruines de la Rothenburg.

La forêt se montrant particulièrement inhospitalière à ce moment-là, elles décidèrent de rejoindre le village le plus proche. L'église de Sturzelbronn devint alors l'unique bâtiment pouvant leur offrir un peu de répit.

La suite de l'histoire ? Après s'être un peu séchées, elles interpellèrent tout timidement notre adjoint qui passait par là, afin de solliciter quelque abri plus confortable où passer la nuit. C'est ainsi qu'elles furent provisoirement logées dans la salle de classe de l'ancienne école de Sturzelbronn. Bien chauffée et offrant espace et commodités, la salle de classe leur permit de passer deux nuits en attendant l'accalmie. Etonnamment équipées pour subvenir à leurs propres besoins en toute situation, elles refusèrent la nourriture et le matériel de confort que nous leur proposâmes.

C'est ainsi que, le mercredi 1<sup>er</sup> avril, nos six aventurières reprirent le chemin de leurs aventures, non sans un dernier mot de remerciement pour l'abri providentiel qu'elles avaient trouvé en notre village de Sturzelbronn. Nous leur souhaitons bonne route !



# Notre Commune

## Assemblée générale de l'A.S.D.A.S



Le 14 mars 2015, à 16h30, s'est tenue l'assemblée générale de l'A.S.D.A.S. Le bilan de l'année écoulée était positif. Le comité a ainsi projeté :

- la traditionnelle fête d'été du mois de juillet ;
- le nettoyage de printemps en collaboration avec la commune ;
- une sortie « champignons » en automne ;
- la participation à la prochaine édition du « Marché de Noël ».

L'investissement dans du matériel (tente, tables de réception, réfection des plaquettes du circuit de découverte de l'ancienne abbaye..) est également inscrit au programme de la nouvelle saison.

L'assemblée générale a aussi été l'occasion de mettre à l'honneur M. Sylvain KUNZE pour sa disponibilité et serviabilité en tant que Vice-président de l'association.

Par la même occasion, M. Alphonse STEINER, ancien Maire du village et membre de droit depuis 1984, a été nommé membre d'honneur.

## Recensement 2016 !

Du 20 janvier 2016 au 21 février 2016 se déroulera le recensement de la population de Sturzelbronn. Durant cette période se présentera à votre domicile notre agent recenseur.

M. Cyrille FRITZ a accepté de se charger de cette tâche. Il se présentera une première fois à votre domicile afin de vous avertir de son passage et de convenir avec vous d'un éventuel rendez-vous. Il vous remettra ensuite un questionnaire papier à compléter. Un dernier passage lui permettra de récupérer votre formulaire complété et de saisir, dans les locaux de la Mairie, l'ensemble de vos éléments sur l'interface de l'INSEE.

### **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées !**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



# BIEN VIVRE À STURZELBRONN



## *ELAGAGE, droits et obligations*



Vous possédez une maison avec un jardin ? Vous êtes tenu par la loi d'égaler vos arbres, pour éviter notamment de causer des nuisances à vos voisins.

Le point sur la réglementation en vigueur en matière d'égagement.

### *Arbre et voisinage, que dit la loi ?*

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez ses voisins, au niveau de la limite séparative. Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches mais il peut exiger en justice que cela soit fait, même si l'égagement risque de provoquer la mort de l'arbre. Le Code civil impose des limites de distance entre vos plantations et les propriétés voisines, n'hésitez pas à vous renseigner !

**ATTENTION :** Mieux vaut faire appel à un professionnel qualifié pour égaler vos arbres car l'exercice est périlleux. Toutefois, si vous décidez de vous en occuper vous-même, la loi impose le port d'un équipement de protection individuelle (EPI) composé de vêtements anti-coupures, d'un casque d'égagement avec lunettes, écran et protections auditives, d'un harnais d'égagement.

## *DELATION, Attention danger !*

*DEFINITION : Dénonciation intéressée, méprisable, inspirée par la vengeance, la jalousie ou la cupidité (cf. Larousse).*

Code pénal – Article 226-10 :

La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact, lorsqu'elle est adressée soit à un officier de justice ou de police administrative ou judiciaire, soit à une autorité ayant le pouvoir d'y donner suite ou de saisir l'autorité compétente, soit aux supérieurs hiérarchiques ou à l'employeur de la personne dénoncée, est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

La fausseté du fait dénoncé résulte nécessairement de la décision, devenue définitive, d'acquiescement, de relaxe ou de non-lieu, déclarant que le fait n'a pas été commis ou que celui-ci n'est pas imputable à la personne dénoncée.

En tout autre cas, le tribunal saisi des poursuites contre le dénonciateur apprécie la pertinence des accusations portées par celui-ci.

## *ABEILLES et autres interventions « Allô, les pompiers ? »*

Lorsque vous avez un nid d'abeilles dans votre jardin ou sous votre toiture, vous avez le réflexe (bien légitime) d'appeler les pompiers. Or les pompiers ne s'occupent dorénavant plus de ce genre d'incident.





Jusque-là gratuites, les interventions des pompiers considérées comme non urgentes seront facturées aux particuliers. Une décision qui ne fait pas forcément l'unanimité.



Face à la «surcharge» de travail, les sapeurs-pompiers de Moselle facturent certaines interventions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers en Moselle «est passée de 65 000 interventions en 2005 à 90 000 en 2012 sans augmentation d'effectifs» regrette l'intersyndicale. Le SDIS de la Moselle est le moins cher de France (61 euros/habitant) par rapport aux autres SDIS de même taille, alors que la moyenne nationale s'élève à 86 euros/habitant» poursuivent les syndicats

professionnels de sapeurs-pompiers.

Face à la situation, la direction du SDIS a décidé de faire payer certaines interventions comme c'est déjà le cas dans d'autres départements. La destruction d'un nid de guêpes chez un particulier, le sauvetage d'une personne qui n'est pas en détresse dans un ascenseur coincé, une dépollution, une inondation non liée à un phénomène climatique... Dans le département du Bas-Rhin, depuis juillet 2012 le tarif est fixé forfaitairement à 120 euros pour une intervention inférieure à deux heures, déplacements compris – au-delà, l'intervention est facturée au réel.

Comme d'autres départements avant lui, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vient de voter la facturation de certaines interventions.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier, la destruction d'un nid de guêpes coûtera 95 €. Un appel pour une personne bloquée dans un ascenseur sera facturé 130 €. Une ouverture de porte pour quelqu'un ne répondant pas aux appels sera facturée 150 euros si l'urgence vitale n'est pas motivée. Si ces interventions nécessitent l'usage d'un véhicule spécialisé comme un bras élévateur ou une cellule d'appui, elles seront majorées de 200 €.

## *EAU et ELECTRICITE, ça compte !*

En été (tout comme le reste de l'année), vos compteurs d'eau et d'électricité doivent être régulièrement relevés.

Ceci non seulement afin de pouvoir effectuer la facturation de vos consommations mais également de permettre à l'agent (agent communal ou EDF) d'établir un contrôle visuel de vos installations d'eau ou d'électricité.

Tout dysfonctionnement de votre appareillage n'est pas forcément visible par un consommateur non averti ! Seule une inspection par un agent qualifié et habilité permettra de déceler toute anomalie qui risquerait d'avoir de fâcheuses conséquences.

En outre, en cas d'absence de relevé régulier, vos consommations sont estimées, ce qui risque d'engendrer, à long terme, d'importantes variations entre les consommations facturées et réellement consommées.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour vous prévenir de la date du prochain relevé. Soyez vigilants et réservez au technicien un accueil chaleureux.

**Lors de notre dernière relève des compteurs d'eau, vous avez été très nombreux à nous faire parvenir vos relevés ! Un GRAND MERCI pour votre participation active !**





# Sturzelbronn Projets & Travaux



## Projet de Columbarium

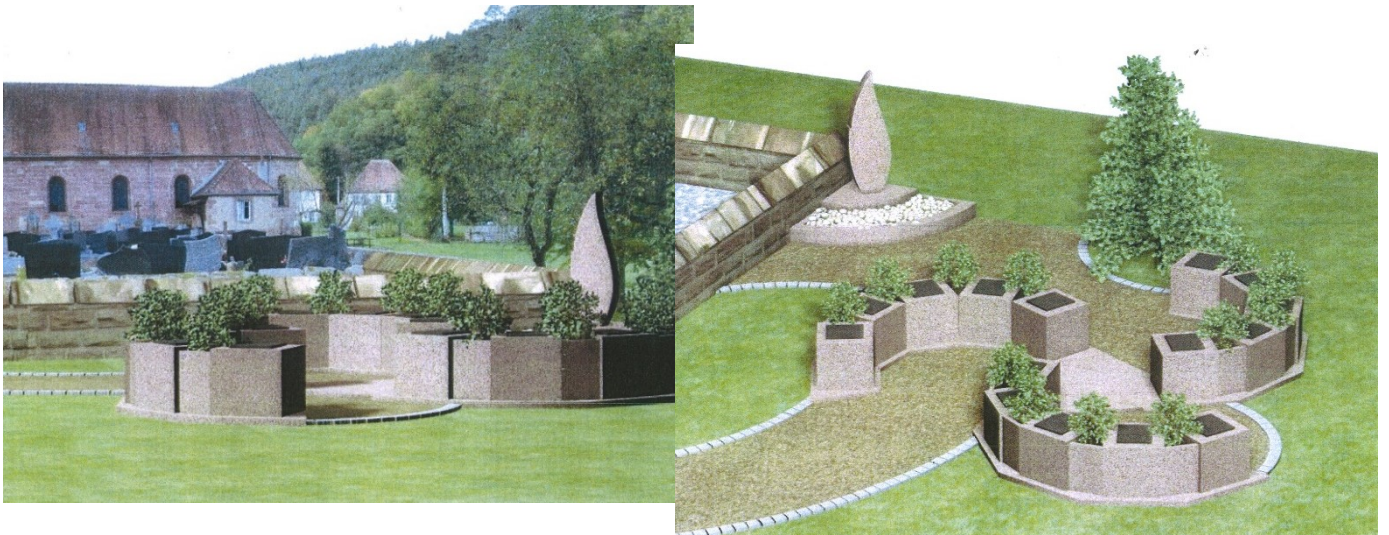
Le columbarium (dérivé du latin « columba » qui signifie « niche de pigeon ») est un lieu, le plus souvent dans un cimetière, où sont déposées, dans des niches, les urnes contenant les cendres des défunts.

Le columbarium est donc un monument cinéraire au même titre que la « caverne ». Contrairement aux sépultures, les columbariums sont construits hors sol. Il ne faut pas confondre les columbariums, monuments uniques et multiconcessionnels, avec les concessions cinéraires. Ces dernières consistent en un carré de terrain où peut être implantée une « caverne », sorte de caveau en béton qui peut accueillir plusieurs urnes, et sur lequel on peut installer un monument. Beaucoup de familles choisissent le dépôt d'une urne funéraire dans une case de columbarium. Aujourd'hui, la plupart des cimetières en est équipée.

Face à la demande croissante des habitants de Sturzelbronn, la Commune a décidé de se pencher activement sur la question de la création d'un columbarium. Tout d'abord il nous semblait évident que ce dernier devait se trouver dans l'enceinte de l'actuel cimetière. Cependant, toute modification ou création nouvelle (type columbarium) au sein d'un cimetière communal étant rigoureusement conditionnée et règlementée, le Conseil Municipal a jugé plus opportun d'implanter le columbarium et de faire l'acquisition du terrain jouxtant le mur du cimetière et la statue du Saint Bernard.

Ce terrain appartenant au Conseil de Fabrique, les tractations nécessaires à l'achat du dit terrain sont actuellement en cours.

Le projet étant soumis à un appel d'offre, le Conseil Municipal choisira l'entreprise à qui sera confiée la réalisation des travaux après publication du marché. D'un point de vue financier, cette réalisation fait l'objet d'un subventionnement accordé au titre de l'équipement des territoires ruraux, ce qui permettra de répondre aux attentes des villageois sans pour autant engendrer d'impact budgétaire trop lourd. Plusieurs modèles ayant déjà été présentés, nous pouvons vous dévoiler quelques croquis approximatifs du futur columbarium.





# Sturzelbronn - Projets et travaux

## Journées Européennes du Patrimoine

19 et 20 septembre 2015



Mises en place par le ministre de la Culture et de la Communication, ces 32èmes Journées du Patrimoine ont, entre autres, pour but de faire découvrir à un large public des sites historiques ou patrimoniaux habituellement fermés au public. Tout comme l'année dernière, avec la visite de la stèle du Kreuzberg, notre village de Sturzelbronn réitère sa participation à cet événement exceptionnel en ouvrant exceptionnellement les portes de la *cave-cellier des moines* !

Fermée au public depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la cave-cellier avait été reprise par des particuliers avant de redevenir propriété de la Commune. Laissée à l'abandon par manque d'intérêt et par sécurité, la cave va ainsi faire l'objet d'aménagements afin d'en permettre une ouverture ponctuelle au public.

Reconstitutions sonores et témoignages authentiques feront revivre, pour un court temps, le passé de ce site hors du commun.

**Les visites se tiendront les 19 et 20 septembre 2015 à 11h et 15h.**

**Départs devant la statue de Saint Bernard.**

## Traversée du village

Lors de la réunion du publique du 18 juillet 2014, nous vous avons présenté le projet de la rénovation complète de la traversée du village.

Projet ambitieux et coûteux puisque estimé à plus de 800 000 Euros, ce dernier ne pourra être envisagé qu'après confirmation d'attribution des subventions espérées.

Face aux réformes territoriales, aux restrictions budgétaires annoncées et étant donné l'ampleur du chantier, le dossier de financement des travaux est aujourd'hui toujours en cours d'instruction.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite donnée à notre requête.





# Faune & flore locales



## LE FAISAN DE COLCHIDE



### ORIGINE

L'origine du faisan en Europe se situe dans la Grèce antique. Jason, fils d'Éson roi d'Iolcos, revendiquant fort légitimement le trône d'Iolcos qu'avait usurpé Pélias, se vit imposer une épreuve réputée impossible : rapporter la fameuse Toison d'or.

Pélias pensait ainsi se débarrasser du jeune Jason qui s'embarqua avec ses compagnons sur un voilier fabriqué par Argos. Le périple fut dangereux et semé d'embûches, mais revenons à nos moutons qui sont d'ailleurs des faisans. Il suffit de savoir que sur les bords du fleuve Phasé, appelé aujourd'hui Rion, en Colchide (aujourd'hui la Géorgie), il découvrit ces oiseaux colorés et en captura quelques-uns pour les apporter en Grèce.

On les appela des faisans de Colchide.

Longtemps, les faisans furent essentiellement des oiseaux d'ornement pour les parcs et les jardins publics. Ce n'est qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle qu'ils devinrent des oiseaux de chasse. Ils sont maintenant présents dans toute l'Europe mais aussi aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

### PLUMAGE

Le coq du faisan de Colchide, appelé aussi faisan commun, a un superbe plumage coloré à dominante châtain, avec des marques brunes dorées, noires et bleutées, sur tout le corps. Sa longue queue est brune, dorée et noire. Le bas du dos va du châtain au bleu/violet. Les parties inférieures sont châtain doré avec des marques foncées. Le ventre et le dessous des ailes sont châtain foncé. Le cou est orné d'un collier blanc. La tête et le cou sont d'un vert profond irisé bleu foncé. Une tache brillante, d'un gris verdâtre, couvre le sommet de la tête et se termine en pointe sur la nuque. La face présente des barbes rouges et deux petites touffes vertes sur la tête. Le bec puissant est clair, les yeux sont dorés. Les pattes sont grises.

La femelle est plus petite, avec une queue plus courte et un plumage dans les tons beige/brun. Elle a le corps brun clair, tacheté de brun foncé et de noir. Les parties inférieures sont beiges, avec de légères "écailles" d'un brun clair sur la gorge et la poitrine.

Les yeux sont d'un jaune pâle. Le bec est bicolore, blanchâtre et noirâtre. Le faisan juvénile ressemble à la femelle adulte mais en plus petit avec une queue plus courte.

## SON CRI

Le coq lance des cris d'avertissement forts et râpeux, on dit qu'il criaille, " Koo.. Kook ", tandis que sa tête est pointée vers le haut. Souvent, au même moment, il produit un bruissement avec les ailes, et ce particulièrement au printemps, lors des parades nuptiales ou lors des combats, pour marquer son territoire. Il a un bec puissant et des pattes redoutables avec quatre doigts bien armés de griffes, adaptés aux grattages nécessaires pour rechercher la nourriture dans le sol.

Le mâle a des ergots, utilisés comme armes contre l'adversaire au cours de ses combats.

## HABITAT

Le faisan vit dans les zones agricoles, les zones ouvertes avec un couvert broussailleux. Roselières et friches font bien son affaire, tout comme les lisières de forêts ou les forêts ouvertes. Il aime la proximité de l'eau et donc les zones humides. Cette espèce est très territoriale.

## REGIME

Le faisan est opportuniste, il se nourrit de graines de céréales, de semences de graminées, de bourgeons, de fruits, mais aussi d'insectes et d'autres invertébrés.

Les jeunes en pleine croissance ont besoin de protéines et mangent des insectes. Ils passent à un régime végétarien à l'âge d'un mois environ. Le faisan est bien adapté aux habitats variés qu'il fréquente, tels que les zones cultivées, mais aussi les friches riches en graminées.

## NICHEE

Le coq est polygame. Sa belle livrée attire les femelles et un coq peut avoir une dizaine de poules dans son harem. Les femelles vivent avec le mâle territorial pendant le printemps, faisant à ce moment des réserves de graisse en vue de la nidification. Le mâle surveille ses femelles, il les protège des prédateurs et des mâles concurrents.

Une fois que la femelle est sur le nid, il ne s'en occupe quasiment plus. En cas de danger, le faisan préfère s'enfuir au sol plutôt que de voler, on dit qu'il *piète*. La nuit, les faisans se branchent ; les femelles restent plus souvent au sol et sont ainsi plus vulnérables.



Le faisan a un vol lourd et bruyant, il ne peut pas voler sur de longues distances. Le nid du faisan est un trou peu profond gratté dans le sol. Ce nid est tapissé de brindilles et d'herbes sèches, bien dissimulé dans la végétation. Recouvert, il forme un petit dôme végétal.

La femelle dépose de 8 à 15 œufs brun / vert-olive à partir de la mi-mai. La femelle couve seule pendant 22 à 27 jours. Les poussins sont nidifuges, ils quittent le nid immédiatement après la naissance. Ils sont capables d'effectuer des vols courts à l'âge de 2 semaines. Ils s'émanent vers l'âge de 10 semaines.

Il existe plus de cinquante espèces ou sous-espèces de faisans de par le monde : le faisan vénéré, le faisan doré, le faisan argenté et bien d'autres. Celle qui nous intéresse est la plus courante : le faisan de Colchide ou faisan commun, dont une petite population vit à Sturzelbronn. En leur prêtant quelque attention, vous pourrez les apercevoir et profiter de leur beauté sauvage.



© François Braunecker



# Zoom sur...



## le Défibrillateur

Chacun d'entre nous peut être confronté, à n'importe quel moment et n'importe où, à un arrêt cardiaque. Victime, proche d'une victime, témoin : le cours de notre vie en sera changé.

### L'arrêt cardiaque n'est pas forcément fatal



Notre cœur peut repartir s'il est pris en charge à temps. Sa seule chance : la présence d'un témoin qui appelle les secours et effectue un massage cardiaque en attendant leur arrivée.

Pratiquer le massage cardiaque et utiliser un défibrillateur s'il est disponible : quelques heures de formation suffisent pour apprendre ces gestes simples. Il faut que tous les Français s'initient aux gestes de premiers secours, comme on apprend l'alphabet ou la conduite.

Depuis 2007, toute personne a le droit d'utiliser un défibrillateur automatisé externe. C'est un grand progrès mais ce n'est pas suffisant ! Il faut multiplier la présence de ces appareils simples et extrêmement efficaces dans les lieux publics, les commerces et les entreprises.

**Nous sommes tous concernés, nous avons tous le pouvoir de sauver des vies !**

### Etape 1

#### RECONNAITRE L'ARRET CARDIAQUE

##### Comment reconnaître l'arrêt cardiaque ?

- 👉 La victime perd connaissance, tombe, elle ne réagit plus quand on lui parle, quand on la stimule.
- 👉 Sa respiration est inexistante (la poitrine ne se soulève pas) ou très irrégulière.

##### Y-a-t'il des signes avant-coureurs ?

Oui, lorsque la cause est un infarctus du myocarde, le sujet peut présenter une douleur thoracique prolongée pouvant s'étendre jusqu'aux bras, une sensation d'oppression, de serrement voire d'écrasement.

En dehors de l'infarctus, l'arrêt cardiaque peut être précédé de palpitations ou d'un malaise général, mais il peut aussi survenir brutalement.

##### Quelle est la cause de l'arrêt cardiaque ?

90% des arrêts cardiaques chez l'adulte sont dus à une cause cardiovasculaire. Le plus souvent, il s'agit d'une fibrillation ventriculaire, c'est-à-dire un trouble du rythme cardiaque correspondant à des contractions rapides, irrégulières et inefficaces des ventricules du cœur.

Il existe aussi d'autres causes : noyade, électrisation, intoxication, hypothermie, overdose, insuffisance respiratoire aiguë...

## Etape 2

### DECLANCHER LA CHAINE DE SURVIE

*Les gestes de premiers secours réalisés le plus tôt possible permettent d'augmenter les chances de survie.*

#### Témoin d'un arrêt cardiaque : 3 reflexes



**APPELER LE 15 (SAMU)** pour prévenir les secours.



Commencer immédiatement le **massage cardiaque**.



Si d'autres personnes sont présentes, leur demander de s'informer : « un défibrillateur est-il disponible à proximité ? **Si oui, aller le chercher aussi vite que possible !**

#### 5 minutes pour agir : POURQUOI ?

Lors d'une fibrillation ventriculaire, le cerveau souffre très rapidement : il n'est pas alimenté en oxygène car le sang ne circule plus. Au-delà de 5 minutes d'arrêt du cœur, si on ne fait rien, les lésions cérébrales sont irréversibles, puis c'est la mort assurée. Le massage cardiaque permet de relancer la circulation sanguine et donc l'oxygénation des cellules.

1 minute gagnée, c'est 10% de chance de survie en plus !

### Osez, le pire est de ne rien faire...

Un arrêt cardiaque peut survenir à domicile, dans un lieu public ou sur le lieu de travail. Vous serez peut-être seul à pouvoir intervenir : n'hésitez pas, osez ! votre rôle est essentiel.

### Apprendre les gestes qui sauvent...

*Avant toute chose, placer la victime dans une zone sécurisée, pour elle comme pour vous.*

#### 1 – APPELER LE 15 (SAMU) POUR DONNER L'ALERTE

**Décrire ce qu'on a vu** et l'état de la victime : elle est inconsciente, elle ne respire pas...

**Donner l'adresse** précise du lieu où se trouve la victime

**Dire ce qui a été fait** ou ce qui est fait : « On l'a étendue, on a commencé le massage cardiaque »

**Ne pas raccrocher** avant que la personne du SAMU ne le précise



#### 2 – MASSER LE CŒUR DE LA VICTIME ET PRATIQUER LE BOUCHE A BOUCHE

**Allonger la victime** sur une surface dure

**Se mettre à genoux** contre la victime, sur le côté

**Positionner les mains** l'une sur l'autre, au milieu du thorax, entre les deux seins, les bras bien tendus

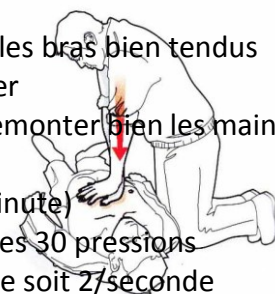
**Appuyer** de tout son poids, bien en au-dessus : c'est tout le corps qui doit appuyer

Ce sont des **pressions fortes** : enfoncer les mains de 5 à 6 cm dans la poitrine et remonter bien les mains entre chaque pression pour faire circuler le sang

Effectuer les pressions sur un **rythme régulier**, environ 2 par seconde (100 par minute)

En alternance, on peut effectuer deux insufflations, ou bouche à bouche, toutes les 30 pressions

Reprendre ensuite le massage cardiaque à un rythme de 100 pressions par minute soit 27 seconde



#### 3 – DEFIBRILLER A L'AIDE D'UN DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE EXTERNE

*Très simple d'utilisation, cet appareil guide vocalement, étape par étape, et garantit une utilisation sans risque*

Les défibrillateurs sont **disponibles dans un nombre croissant de lieux publics** : centres commerciaux, mairies, places centrales, halles de marché, pharmacies..

Si on dispose d'un défibrillateur automatisé externe, on l'utilise **au bout de deux minutes de massage cardiaque**. Si il n'y en a pas à proximité, **on masse sans s'arrêter jusqu'à l'arrivée des secours**.



FORMEZ-VOUS

Acquérir les réflexes de l'intervention d'urgence permet d'agir rapidement et avec sang-froid.

« Analyse du rythme cardiaque en cours »

**C'EST SIMPLE** : Les gestes de la réanimation cardio-pulmonaire ont été simplifiés : toute personne, dès 10 ans, peut s'initier et être efficace en situation d'urgence.

**C'EST ACCESSIBLE** : L'Initiation aux Premiers Secours (IPS) est une formation gratuite que de nombreux acteurs du secourisme proposent partout en France, dans leurs antennes locales et régionales.

**C'EST RAPIDE** : une ou deux heures suffisent pour apprendre les bons réflexes.

## Et après l'arrêt cardiaque ?

### La prise en charge à l'hôpital

L'équipe du SAMU-SMUR continue la réanimation sur place et pendant le transport. La victime est admise dans un service de réanimation ou de soins intensifs de cardiologie.

### Recherche de la cause de l'arrêt cardiaque

Le cardiologue a recours à des tests diagnostiques (ECG et échocardiogramme) associés à l'analyse des antécédents du patient et à d'autres examens plus spécialisés pour déterminer l'origine de la pathologie.

### La prise en charge hospitalière peut être médicale et/ou chirurgicale

En cas d'infarctus du myocarde, on débouche l'artère (angioplastie).

On aide les patients à adopter une **meilleure hygiène de vie** pour prévenir les récives.

Dans certains cas, d'autres interventions sont nécessaires :

- Implantation d'un défibrillateur automatisé qui détecte et régule les troubles du rythme cardiaque ou d'un stimulateur cardiaque (pacemaker) s'il s'agit d'un ralentissement du rythme cardiaque ;
- Ablation par radiofréquence des petites zones tissulaires du cœur qui provoquent les signaux électriques anormaux, pour régulariser les troubles du rythme.

Des médicaments permettent de traiter certains troubles du rythme (antiarythmiques).

## Comment prévenir les rechutes ?

**Faire contrôler régulièrement son cœur par son cardiologue** permet de diagnostiquer au plus tôt, de possibles récives et de traiter les troubles éventuels avant toute complication.

**Respecter les traitements** prescrits par le médecin contre les facteurs de risque : diabète, obésité, cholestérol, hypertension artérielle.

**Adopter des comportements sains** : ne pas fumer, éviter l'alcool, avoir une alimentation équilibrée et pratiquer une activité physique régulière (après avis de son médecin).

**Selon la pathologie concernée, l'implantation d'un défibrillateur automatisé implantable (DAI)** dans l'organisme peut être la solution pour prévenir le risque de rechute.

**Encourager sa famille à se faire dépister** : en cas d'antécédents familiaux de maladies cardiaques, une surveillance régulière s'impose.

## Des chiffres...

- 👉 En France, chaque année, **40 000 personnes meurent prématurément d'arrêt cardiaque.**
- 👉 Sans prise en charge immédiate, **près de 95% des arrêts cardiaques sont fatals.**
- 👉 **7 fois sur 10, ils surviennent devant témoin**, mais moins de 40% de ces témoins font les gestes de premiers secours.
- 👉 Or, **4 victimes sur 5 qui survivent à un arrêt cardiaque ont bénéficié de ces gestes simples** pratiqués par le premier témoin.
- 👉 Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est de 5% si aucun geste n'est pratiqué. **Il monte à 15% de survie à J+30 si le massage cardiaque est pratiqué et le défibrillateur utilisé** (données tirées du registre de l'arrêt cardiaque en France réalisé par le Samu lors de ses interventions).
- 👉 **2 français sur trois souhaiteraient se former** aux gestes qui sauvent.

Installé depuis le 07 mars 2015 sur le bâtiment de l'ancienne école de Sturzelbronn, ce dernier est accessible par tous depuis la voie publique, des panneaux indicateurs signalent sa présence. Le 15 juin dernier une soirée de formation aux premiers gestes de secours et à l'utilisation du défibrillateur avait été organisée par l'Association Française de Cardiologie.







Agir ensemble pour l'environnement

# Tout savoir sur Le COMPOST !

## L'EXEMPLE VIENT DE LA NATURE !

Depuis la nuit des temps, les feuilles tombent, les animaux défèquent, les arbres meurent. Le sol de nos forêts n'est pourtant pas recouvert de déchets organiques. La couverture d'humus ne fait généralement pas plus de 20 centimètres d'épaisseur. **Et pourtant, les feuilles tombent depuis des millions d'années...**

Quand de la matière organique tombe sur le sol, c'est une véritable armée de micro-organismes qui se met au travail. En quelques années, quelques mois ou quelques jours, cette matière est revalorisée. Tous ces composants sont remis à la disposition des végétaux. La forêt ne connaît pas le concept des immondices.

L'homme quant à lui fait depuis des siècles des tas de fumiers. Mais si on ne s'en occupe pas, si la composition n'est pas optimale, ces tas de détritiques organiques dégagent une odeur nauséabonde et mettent au mieux deux ou trois ans pour donner une matière utilisable. C'est en cherchant des solutions aux quantités de plus en plus importantes de déchets organiques que nous produisons et en observant les mécanismes de notre Mère-Nature que de nouvelles techniques de compostage se sont développées.

## Le processus du compostage

Les déchets mis en compostage se transforment avec de l'oxygène, de l'eau et des organismes (des bactéries, champignons aux acariens et autres insectes). Les matières changent d'aspect et deviennent du compost riche en oligo-éléments. Celui-ci améliore la fertilité des sols et sa capacité de rétention d'eau. Il contribue également à la croissance des plantes et aide à développer un bon système racinaire.

## Que composter ?

Les matières organiques compostables tel que les céréales, les fruits et légumes, les déchets verts, le papier journal, les mouchoirs, les sachets de thé...

Attention ! Certains déchets se dégradent plus difficilement :

- Les déchets ligneux ou durs qu'il vaut mieux broyer avant : branches, os, noyaux, coquilles...
- Les graines de certaines plantes qui peuvent regermer : tomates, potirons et quelques mauvaises herbes.
- Les coquilles d'œufs et coquillages qui ne se décomposent pas mais apportent des éléments minéraux et facilitent l'aération du compost.

## Les déchets à ne pas composter

Les matières plastiques, tissus synthétiques, verres et métaux car ils ne se dégradent pas. Eviter également les litières pour animaux, les noix, les arrêtes de poissons, les graisses, les écorces d'agrumes, le sable et la terre.



## Les outils de compostage

- Une poubelle ou un seau pour sélectionner les déchets de cuisine ou déchets organiques
- Un lieu adapté : soit un tas de compost soit un composteur fermé
- Une fourche pour brasser le compost
- Une brouette pour transporter les déchets ou le compost
- Une hache ou un sécateur, voire un broyeur, pour réduire la quantité à traiter
- Un grillage fixé sur un cadre pour tamiser le compost mûr.

## Les règles d'or

- **Je mélange les différentes catégories de déchets.** Pour faire un bon compostage, il faut mélanger les différentes matières : les humides avec les sèches, les grossières avec les fines...
- **J'aère les matières.** Si l'air ne circule pas dans mon compost, les organismes s'asphyxient et sont remplacés par d'autres qui produisent des gaz à effet de serre. Pour cela il faut le brasser régulièrement. De plus un compost suffisamment aéré ne sent pas mauvais.
- **Je surveille l'humidité.** Le compost doit être ni trop humide ni trop sec afin de ne pas stopper le processus.
- **Je suis l'évolution de mon compost.** Mettre des déchets frais régulièrement dans mon compost est une bonne occasion d'examiner les produits. Le surveiller dans son évolution est le secret de la réussite.

## Comment savoir que votre compost est mûr ?

Le processus de compostage peut prendre de deux mois à deux ans en fonction des déchets, de la fréquence de brassage et du climat. Un compost mûr a un aspect homogène, de couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette.

## Comment utiliser votre compost ?



**Au potager :** je mélange à la terre dans les trous de plantations afin que les racines qui se développent bénéficient des nutriments du compost.

**Pour les arbres fruitiers :** je répartie sous la couronne de feuilles un centimètre de compost chaque année. Pour une plantation, j'incorpore du compost dans le trou de plantation.

**En jardinières ou plantes d'intérieur :** je mélange un tiers de compost, un tiers de terre et un tiers de sable.

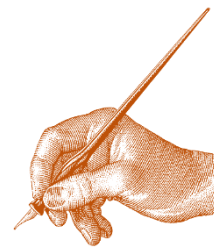
**Pour les jardins d'agrément (pelouse, végétation générale, massifs floraux) :** j'incorpore du compost dans les 10 à 15 premiers centimètres des trous de plantation.

## Le compost ? L'environnement vous dira MERCI !

### Sources :

- [www.ecocitoyens.es-energies.fr/les-dechets](http://www.ecocitoyens.es-energies.fr/les-dechets)
- [www.compostage.info](http://www.compostage.info) - photo : [reseaucompost.org](http://reseaucompost.org)

# Infos Pratiques



## Site timbre fiscal

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) s'est engagée depuis deux ans à offrir des services numériques complets et accessibles à l'ensemble des usagers.

Depuis le 2 mars 2015, le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) permet à l'utilisateur d'acheter en ligne, 24h/24 et 7j/7, en quelques clics seulement depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, son timbre fiscal électronique pour l'obtention d'un passeport.

Ce service est entièrement sécurisé que ce soit au niveau du paiement du timbre électronique ou de son remboursement en cas de non utilisation.

Ainsi, pour vos passeports, le timbre électronique, rendez-vous sur



## Redotation multi-flux

Environ tous les six mois, des permanences de redotation en sacs multiflux sont organisées dans le village de Sturzelbronn (parking de l'église).

Vous ne pouvez pas assister à la permanence de votre commune ? Deux possibilités s'offrent à vous :



remettre votre Sydem'pass à une tierce personne qui pourra ainsi récupérer votre dotation pour vous ;



assister à la permanence d'une autre commune de votre intercommunalité.



Quoi qu'il en soit, pour obtenir votre redotation de sacs multiflux, pensez à vous munir de votre Sydem'pass.

Vous pouvez également vous inscrire au nouveau service **Alerte Email**, ainsi vous serez alerté par mail des permanences de votre commune.

**Le site de la commune vous informe également de la prochaine redotation, retrouvez le planning sur : [www.sturzelbronn.fr](http://www.sturzelbronn.fr)**



*Bon à savoir :*

*En dehors des redotations semestrielles, la Mairie ou le Syndicat des Communes peut également vous dépanner. Dotation limitée à 1 rouleau de sacs par couleur et par foyer.*





# Infos Pratiques

## Imposition des retraites allemandes en France

A l'occasion du dernier conseil des ministres franco-allemand le 31 mars 2015 à Berlin, le gouvernement français actuel a réussi, après des discussions entamées de longue date, à garantir un traitement équitable des contribuables et le principe d'une compensation financière équilibrée et soutenable pour nos finances publiques.

Ainsi la France et l'Allemagne ont signé un avenant à la convention fiscale qui lie les deux Etats et qui permettra de répondre aux préoccupations exprimées par les travailleurs et retraités frontaliers.

En premier lieu, cet accord pérennise le statut des travailleurs frontaliers et le principe selon lequel ils sont imposés exclusivement dans leur Etat de résidence, ainsi que celui d'une compensation versée par chaque Etat au titre de ses résidents.

En second lieu, il résout une difficulté ancienne, concernant l'imposition des pensions de retraite versées par chaque Etat à des résidents de l'autre Etat, principalement à d'anciens travailleurs frontaliers. Il prévoit que l'Etat de résidence de ces retraités récupère un droit exclusif en matière d'imposition.

Cet accord se traduira, à compter de janvier 2016, par la fin de la retenue à la source pratiquée en Allemagne sur les pensions versées aux retraités résidents de France et ainsi représentera un allègement de leur contribution, l'impôt français leur étant plus favorable.

## Election des Conseillers Régionaux

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours.

Ces dernières devaient initialement avoir lieu en même temps que les élections départementales 2015 mais le gouvernement a finalement décidé de distinguer ces deux élections. Les régionales seront les dernières élections françaises avant les présidentielles de 2017. Il n'y aura pas d'élections nationales en 2016 en France.

Les élections des Conseillers Régionaux se tiendront donc les dimanches **6 décembre 2015** et (si nécessaire), le dimanche **13 décembre 2015**. Exceptionnellement l'inscription sur les listes électorales sera possible du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015.

Bureau de vote ouvert de 8h à 18h.

# Question d'eau



Le 16 mars 2015, nous avons remplacé l'ancienne chloration de secours par une nouvelle chloration permanente, comme l'A.R.S nous l'avait demandé lors du dernier contrôle.

Suite à la mise en place de ce dispositif, bon nombre de consommateurs des hameaux s'est plaint que le goût de l'eau avait changé et possédait une odeur assez désagréable.

Après signalement et prise de renseignements auprès des divers services des eaux potables en charge de ce système, nous sommes en mesure de vous indiquer la raison de ce phénomène.

Notre circuit d'eau n'étant chloré que ponctuellement depuis des années, ceci a entraîné la formation d'une microflore sur les parois des tuyaux du réseau. Cette microflore, ou biofilm, est constituée de plusieurs espèces de microorganismes : bactéries, champignons, algues, protozoaires, naturellement présents dans l'eau de source. Cette eau n'étant pas stérile à l'injection dans le réseau d'eau potable, la formation de cette microflore est un phénomène totalement naturel et sans danger pour la santé humaine. D'ailleurs, les analyses de cette même eau n'ont jamais révélé la moindre anomalie bactérienne ou virale.

La mise en route du nouveau système de chloration permanente a engendré l'oxydation de ces mêmes matières organiques, augmentant ainsi le taux de chlore résiduel libre et d'ammoniaque dans les canalisations. L'odeur désagréable ayant pu être constatée par certains est le fruit de cette oxydation.

Cette microflore tapissant la quasi-totalité de l'intérieure des canalisations et le chlore agissant de façon lente et progressive sur toute la longueur du réseau, ce phénomène peut durer de trois à six mois jusqu'à disparition totale de la microflore. A terme, la présence exclusive du chlore résiduel sur l'ensemble du réseau de distribution empêchera la reformation ou la récurrence de ces bactéries. Ainsi, jusqu'à totale résorption, on peut remarquer, par intermittence, des goûts et odeurs désagréables, notamment lorsque l'eau est puisée de canalisations dites borgnes.

Il a été décidé de chlorer avec de l'hypochlorite soude 58/15.2 Bactivel 50. Ce dosage minimum permet de ne ressentir ni goût ni odeur de chlore et peut néanmoins être augmenté en cas de nécessité (contagion diverse ou taux bactériologique non conformes).

Que nos riverains qui auraient pu être incommodés par cette gêne passagère soient toutefois rassurés, cette oxydation est naturelle, sans danger aucun pour la santé et ne remet nullement en question la potabilité de l'eau.

Le système de chloration  
automatique

Photo : J.-P. Landre



# Question d'eau

## Et pourtant.. Ça coule !

Le Mardi 21 juillet 2015, ERDF a effectué une coupure d'électricité d'une durée de 5 heures sur la station de pompage du Hutzelhof.

Comme vous pouviez le constater, « l'eau avait continué de couler... ».

Afin de satisfaire au maximum les consommateurs, la commune avait loué un groupe électrogène triphasé pour pallier la coupure d'électricité.

Nous avons testé l'installation prévue pour le basculement « Secteur - Groupe » révisée par l'entreprise STELEC.

Comme cet essai était concluant, la municipalité va étudier les offres en vue de l'achat d'un groupe 400 Volts pour pallier les diverses coupures ou pannes électriques sur le réseau qui provoqueraient automatiquement des interruptions sur le réseau d'eau relié à la station de pompage du Hutzelhof.



Réception du groupe électrogène et interventions ERDF

Photos : J.-P. Landre



# Question d'eau

## Analyses

Retrouvez ci-dessous les résultats des dernières analyses réalisées le 26 juin 2015.

### RESEAU HUTZELHOF & STURZELTHAL

	RESULTAS HUTZELHOF	RESULTATS STURZELTHAL	Références de qualité
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>			
Température de l'air	20,0°C	14,0°C	-
Température de l'eau	16,8°C	7,8°C	25,00°C
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>			
pH	7,4 unitépH	8,6 unitépH	6,50 – 9,00 unitépH
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>			
Chlore combiné	<0,05 mg/LCl <sub>2</sub>	<0,05 mg/LCl <sub>2</sub>	
Chlore libre	0,05 mg/LCl <sub>2</sub>	0,14 mg/LCl <sub>2</sub>	
Chlore total	0,08 mg/LCl <sub>2</sub>	0,16 mg/LCl <sub>2</sub>	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>			
Turbidité néphélométrique NFU	0,2 NFU	0,2 NFU	max 2,00 NFU
<b>MINERALISATION</b>			
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	91 µS/cm	200 – 1100 µS/cm
Calcium	non mesuré	11 mg/L	
Chlorures	non mesuré	2,9 mg/L	<250 mg/L
Magnésium	non mesuré	2,1 mg/L	
Sulfates	non mesuré	12,4 mg/L	<250mg/L
<b>PARAMETRES AZOTE ET PHOSPHORES</b>			
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05 mg/L	<0,05 mg/L	0,10 mg/L
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/LI	2 n/mL	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<1 n/mL	
Bact. coliformes / 100ml-MS	<1 n/100mL	<1 n/100mL	0 n/100mL
Entérocoques / 100ml-MS	<1 n/100mL	<1 n/100mL	
Escherichia coli/100ml-MF	<1 n/100mL	<1 n/100mL	

#### CONCLUSION SANITAIRE

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur mais ne satisfaisant pas à la référence de qualité réglementaire minimum pour le paramètre Conductivité (200 µS/cm) : eau susceptible d'être corrosive.

Rappel : les résultats des fréquentes analyses d'eau réalisées aux sources de captages sont consultables au panneau d'affichage de la mairie.

# A vos photos... Prêts ? Flashez !

Cette nouvelle rubrique nous permet de découvrir des clichés exceptionnels de notre beau village de Sturzelbronn.  
Photos récentes ou plus anciennes, prises par des amateurs ou des professionnels, découvrez quelques jolis trésors souvent cachés au fond de nos malles !



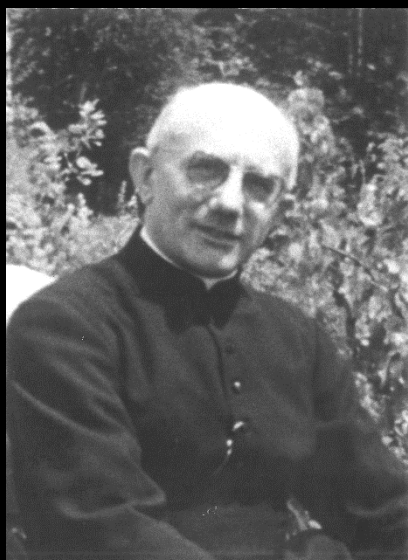
Au matin du jeudi 13 août 2015, derrière les collines qui enserment le vallon du Muhlenbach, l'horizon s'emplit du crépuscule d'un ardent soleil levant. Alors que se meurt l'éclat de l'astre de l'aube, la voûte laisse paraître ses dernières traînées d'étoiles filantes.

Pour capturer entre autres cet instant magique, deux passionnés de photos s'étaient postés de longues heures durant au sommet du Kreuzberg, profitant de la pureté de la nuit de notre village.

Une photo signée **Chris STARCK** que nous remercions vivement !

*Vous avez des photos à partager ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir par mail (version numérique ou numérisée) avec un petit descriptif (date, évènement, conditions, intérêt) et en précisant l'identité du photographe. Vous pouvez également les déposer à la mairie aux heures de présence, elles pourraient ainsi être scannées et restituées immédiatement ! Par mail : [mairie.sturzelbronn@tubeo.eu](mailto:mairie.sturzelbronn@tubeo.eu)*





## L'abbé Alphonse OBERSTATTER

Les étoiles de la foi (1905-1977)

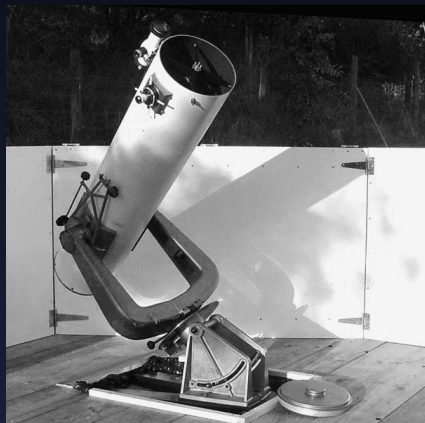
*Né à Bitche le 14 février 1905, Alphonse OBERSTATTER a connu un destin hors du commun. Ordonné prêtre en 1930, il se passionna bien plus tard pour l'observation astronomique. Retour sur un personnage passionné...*

D'abord professeur d'allemand au Collège Saint-Augustin de Bitche, l'Abbé OBERSTATTER assumait en même temps la charge de curé du village de Sturzelbronn. C'était donc déjà un homme doublement occupé ! Malgré cela, et assez tard dans sa vie, il se chargea d'une tâche supplémentaire et hors du commun pour son époque : l'observation astronomique dont il se fit un véritable devoir !

Appartenant à de nombreuses sociétés astronomiques françaises et étrangères (neuf au total), il publia bon nombre d'articles et de résultats dans des revues renommées diverses : *l'Astronomie*, *le Bulletin de la SAPT*<sup>1</sup>, *Ecclesia*, *AAVSO Abstracts*<sup>2</sup>, *Sterne und Weltraum*, etc.

Dans *l'Astronomie*, on peut relever pas moins de 13 articles sur des sujets très divers, tels l'observation d'éclipses, d'occultations, de bolides (étoiles filantes, comètes), le passage de Mercure, les phénomènes atmosphériques autour de la Lune et du Soleil.

Prêtre convaincu et convainquant, l'Abbé Alphonse OBERSTATTER savait prodiguer conseils et recommandations spirituelles à des paroissiens assidus et attentifs à ses homélies. Pourtant très peu d'entre eux connaissaient l'étendue de sa seconde vocation qu'était l'observation spatiale. Comme tout passionné, l'abbé avait à cœur de partager certaines de ses observations nocturnes. C'est ainsi que certains habitants de Sturzelbronn, alors très jeunes, se souviennent encore aujourd'hui d'avoir pu profiter de l'observation furtive et hasardeuse de quelque nébuleuse éloignée, davantage impressionnés par les explications passionnées de l'abbé que par la réelle observation.



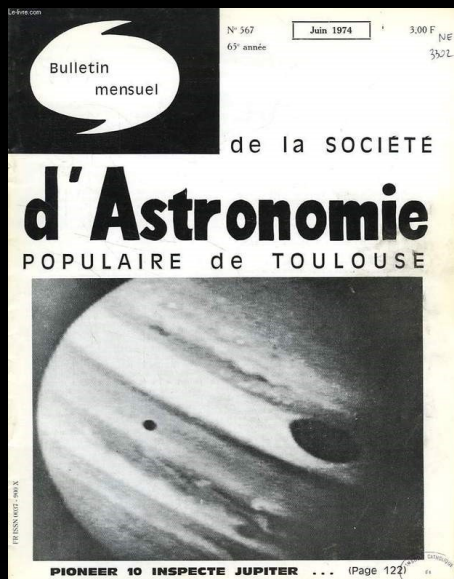
Exemplaire d'un télescope « FLORSCH 260mm »

Afin de pouvoir effectuer ses observations, l'Abbé s'était équipé très tôt d'un télescope de type « FLORSCH 260mm » issu d'une série de six pièces réalisées en 1961 par M. Gérard FLORSCH, éminent astronome amateur. Ce télescope avait intégré un observatoire de fortune construit par l'Abbé dans le jardin du presbytère. D'un poids total de 125kg, ce télescope était doté d'oculaires de qualité ainsi que d'un système de crémaillère ingénieux ! Plus tard, Fernand LEPPERT, ingénieur pour la Défense, y adjoignit un système de « suivi », issu de la technologie de l'armement. Ce procédé permettait au télescope de suivre de façon automatique les objets célestes observés en fonction de la rotation terrestre.



# DES OVNIS A STURZELBRONN

Que d'heures d'observations à en juger les nombreux rapports et compte-rendu parus dans les revues spécialisées les plus renommées !



Comme cité précédemment l'Abbé OBERSTATTER fut l'auteur de nombreux articles et comptes rendus d'observations astronomiques reconnus et souvent applaudis par ses pairs.

Ci-dessous un extrait émouvant d'un rapport d'un séminaire d'astronomie daté du 18 mai 1960 auquel a participé l'abbé.

« Rubrique Bolides – Etoiles filantes :

(...) M. l'Abbé OBERSTATTER à Sturzelbronn (Moselle), aperçut le 13 mars 1960 à 00h05m un météorite au S-SE, pendant 3 secondes environ, parcourant un angle de 25° en serpentant avec des clignotements, s'éteignant aux 2/5 de sa course puis se rallumant et déviant alors de sa trajectoire de 110° environ. Couleur jaune-blanc, magnitude estimée -1 ; légère trainée peu avant l'explosion. »

On imagine sans grande difficulté l'enthousiasme qui habita l'observatoire de Sturzelbronn cette nuit-là.

## PRIX HENRI REY

En 1973, la Société Astronomique de France avait reconnu ses mérites en lui décernant le Prix Henri Rey, récompense attribuée à certains membres remarquables dans le monde de la recherche astrophysique.

En 1976, soit un an avant sa mort l'Abbé OBERSTATTER publia un article étonnant de plusieurs pages et qui le démarquera de ses collègues puisque traitant de l'observation directe des O.V.N.I (Objets Volants Non Identifiés). Cet article très controversé fit couler beaucoup d'encre au sein de la communauté des observateurs amateurs.

## TESTAMENT

Le 28 mars 1977, l'Abbé OBERSTATTER décéda à l'âge de 72 ans d'un infarctus. Ce départ précipité affecta tout le village de Sturzelbronn mais également l'ensemble de la communauté astronomique ! Dans son testament, l'Abbé légua au Conseil de Fabrique de la paroisse une maison d'habitation qui se trouve à Bitche. Jugée trop vétuste, cette dernière sera vendue, ce qui permettra l'achat d'un appartement plus moderne et dont l'usage sera exclusivement réservé à un prêtre. Cette location assure encore aujourd'hui un revenu régulier au Conseil de Fabrique de Sturzelbronn.

Son testament contenait également une épitaphe qu'il avait rédigée lui-même et qui résume sa personnalité. Mentionnant ses activités, elle s'achève par « **observateur assidu d'étoiles variables** ».

Grand amoureux de la Vie, prêtre proche de ses paroissiens, astronome émérite, amateur de chasse et d'animaux, de ses chats et de son cocker, l'Abbé OBERSTATTER aura, sans aucun doute marqué son époque et les esprits de ceux qui l'ont côtoyé.

Il a été inhumé le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Bitche.

Article : Philippe Lostetter

Photos : Conseil de Fabrique / SAPT / spaceobs

Extraits et source : NASA Astrophysics Data System

# Sentiers & découvertes

Par cette rubrique « Sentiers et découvertes », (re) découvrez et partagez certains sites et sentiers remarquables qui sauront séduire de nombreux amoureux de la nature. La forêt de Sturzelbronn et ses environs recèlent quelques joyaux naturels.

## Le Pilzfelsen (alt. 346m) Le plus beau champignon des Vosges du Nord

Dans les profondeurs sauvages de la forêt de Sturzelbronn, il n'est pas aisé de trouver le Pilzfelsen pour qui n'a pas le pied alerte et une bonne connaissance du relief enchevêtré de notre belle contrée !

Culminant à 346 mètres, cette formation géologique façonnée par les millénaires dévoile son cachet pittoresque et envoûtant. Sa base, façonnée dans un friable empilement de strates rocheuses, offre à une massive plateforme de grès rose un piédestal très disproportionné, conférant à l'ensemble son aspect remarquable.

Le randonneur qui s'en approche est d'emblée frappé par cet extraordinaire bloc en équilibre qui semble veiller sur les alentours et défier la pesanteur avec la finesse d'un funambule. Pour couronner le tout, le plateau supérieur est surmonté d'arbres, lourds fardeaux qui au rythme des vents font vaciller le centre de gravité de l'édifice...

Rapidement, l'étonnement laisse place à un sentiment de quiétude et de force face au paisible Pilzfelsen qui semble bien se moquer des lois de la physique. Mais jusqu'à quand ? Été comme hiver, cette étonnante architecture saura vous séduire, à condition de bien vous prendre le temps de la découvrir... Bonne randonnée à tous !



Article & photo  
Philippe Lostetter



